

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Les violences envers les journalistes sur les réseaux sociaux et les conséquences sur leur responsabilité sociale

Journalistes en télévision

Auteure : Arthuria Dekimpe
Promoteur : Benoît Grévisse
Année académique 2021-2022
Master 60 en information et communication, finalité École de
Journalisme de Louvain

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
ÉCOLE DE JOURNALISME DE LOUVAIN (EJL)

Mémoire de Master (60) en information et communication

VIOLENCES VIRTUELLES, IMPACT RÉEL

Les violences envers les journalistes sur les réseaux sociaux et les conséquences sur leur responsabilité sociale

Arthuria Dekimpe

Co-écrit par

Louise Delvaux

Erin Gérard

François Hardy

Jolan D'Hooghe

Promoteur

Benoît Grévisse

Année académique 2021-2022

Introduction

Ces dernières années, nous entendons régulièrement parler d'agressions envers des journalistes en Europe : tabassés lors de manifestations, victimes de harcèlement sexiste ou raciste, destinataires de menaces voire assassinés dans les cas les plus extrêmes, comme Peter de Vries, journaliste d'investigation néerlandais abattu il y a un an. Ces violences interviennent dans un climat général de défiance envers la profession journalistique, qui s'exprime notamment sur les réseaux sociaux. Cette recherche collective, couvrant différents media¹ et comprenant un volet individuel spécifique aux journalistes en télévision, entend se focaliser sur ces derniers et les cyberviolences dont les journalistes peuvent y être victimes.

Aprioris de recherche

Comme les médias s'en sont beaucoup fait l'écho, on peut imaginer que les violences envers les journalistes sont en augmentation ces dernières années. Les réseaux sociaux font certainement une partie de l'explication à ce phénomène, car d'une part les personnes aux opinions extrêmes ou complotistes peuvent s'y rassembler plus facilement et donc se sentir plus légitimes à les exprimer, et d'autre part les algorithmes favorisent les contenus polémiques et polarisants. Dès lors, on s'attend à ce que les journalistes qui sont présents sur les réseaux reçoivent énormément de messages négatifs, et tout particulièrement ceux qui enquêtent directement sur ces communautés, ou bien les journalistes très exposés en télévision. À cela s'ajoute également un climat réactionnaire misogyne et/ou raciste qui pourrait rajouter de l'eau au moulin des harceleurs.

Les réseaux sociaux seraient accélérateurs des violences dans la vie réelle. On imagine donc que les journalistes les plus exposés soient à la fois victimes de cyberagressions et d'insultes orales s'ils se retrouvaient face à des individus hostiles.

Ces violences auraient un impact psychologique sur les journalistes qui auraient tendance à faire baisser leur estime de soi. Elles pourraient les pousser insidieusement à être plus prudents – mais chez les plus endurcis, elle pourrait provoquer au contraire une volonté de défendre leurs idéaux professionnels en ne cédant rien et en réaffirmant publiquement leur rôle de chien de garde de la démocratie.

¹ On utilisera ici « medium » (pl. media) pour parler du support de diffusion (presse écrite, radio...) et « média » (pl. médias) pour parler d'une chaîne ou d'un journal en particulier.

1. Cadre théorique

1.1. La responsabilité sociale

1.1.1. *LES QUATRE THÉORIES DE LA PRESSE*

De nombreuses théories normatives existent concernant les fonctions que devrait exercer la presse (Benson, 2008, p.2592). Dans leur ouvrage, Siebert, Peterson et Schramm identifient quatre théories de la presse (1956, p.4). Elles peuvent être classées en deux catégories : les théories non-démocratiques incluant le modèle autoritaire et communiste soviétique, et les théories démocratiques, comprenant le modèle libertaire et celui de la responsabilité sociale de la presse (Benson, 2008, pp.2592-2593). Chaque système normatif repose sur une conception de l'État, de l'Homme, de la société et de la vérité (Siebert et al., 1956, p.2).

Les quatre théories présentées par Siebert, Peterson et Schramm ne sont pas exhaustives. Il en existe d'autres qui se fondent sur d'autres valeurs et d'autres paradigmes. C'est notamment le cas du totalitarisme, de la démocratie élitiste ou du post-modernisme (Benson, 2008, p.2592). Mais cette typologie fait autorité et reste applicable aujourd'hui (Nerone, 2018, p.7-9).

Cependant, ces théories font l'objet de critiques. D'après Sparks, l'ouvrage devrait être « relégué sur-le-champ au plus sombre recoin du Musée de la guerre froide² » (1998, p. 179). En effet, l'opposition entre la théorie libertaire fondée sur les valeurs néolibérales et la théorie du communisme soviétique est le produit d'une époque (Vatanen, 2017, p.3463). D'autres critiques soulignent les lacunes du texte. L'ouvrage ne définit pas de nouvelles théories, il rassemble des concepts issus de différentes disciplines (Rantanen, 2017, p.3463). Par exemple, le chapitre relatif à la « théorie » autoritaire compile un ensemble de pratiques et les légitime en les associant à des réflexions de plusieurs philosophes (Nerone, 2018, p.7).

Le chapitre le plus adéquat et le moins remis en question est celui de Peterson concernant la responsabilité sociale de la presse. L'auteur établit un panorama nuancé et critique tant les systèmes autoritaires que le modèle libertaire. Il se montre notamment

² Trad. : « relegated forthwith to the gloomiest recess of the Museum of the Cold War »

critique vis-à-vis des valeurs néolibérales dominantes aux États-Unis, ce qui le place en porte à faux par rapport aux tendances de l'époque. Ce modèle est également celui qui correspond le mieux aux normes suivies par les médias occidentaux à l'heure actuelle. (Nerone, 2018, p.9)

C'est dès lors sur ce modèle, développé dans la sous-section suivante, que se fonde cette recherche car il s'agit de la doctrine la plus largement partagée en Europe concernant le rôle de la presse et des journalistes. (Christians et Nordenstreng, 2004, p.7)

1.1.2. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES JOURNALISTES

La théorie de la responsabilité sociale de la presse s'est développée durant la seconde moitié du XX^e siècle en réaction aux critiques de la théorie libertaire, dominante jusque-là. Selon cette conception, la presse devait être libre de toute forme de régulation étatique (Ogbebor, 2020, p.58), car la régulation l'empêchait de dénoncer d'hypothétiques dérives du gouvernement et la simple poursuite de ses intérêts économiques la rendait représentative (Benson, 2008, p.2592). La théorie libertaire avait notamment été critiquée car elle permettait aux éditeurs de publier ce qu'ils voulaient sans aucune forme de responsabilité, ainsi que de servir les intérêts des propriétaires de médias. D'autres observateurs ont affirmé que la pure recherche de profit n'était pas compatible avec la protection de la démocratie (Ogbebor, 2020, p.58).

Face à ces critiques a été mise en place la Commission Hutchins pour une Presse Libre et Responsable. Elle a été fondée en 1947 aux États-Unis, avec pour objectif de répondre à ces critiques, ainsi qu'aux dérives de la presse américaine de l'époque qualifiée de sensationnaliste et commerciale (Ogbebor, 2020, p.58). Le rapport de cette Commission est décrit comme la théorisation la plus cohérente de la responsabilité sociale des journalistes (Siebert et al., 1956, p.84).

Les fondements de cette théorie sont similaires à ceux de la théorie libertaire. Selon les deux postulats, la liberté de la presse est nécessaire pour permettre aux médias de remplir leurs six fonctions principales (Ogbebor, 2020, p.59). Ces fonctions sont de servir le système politique en fournissant des informations sur les affaires publiques (1), d'éclairer le public afin qu'il soit capable d'autogouvernement (2), de préserver les droits individuels en servant de chien de garde de la démocratie (3), de servir le système économique en rassemblant acheteurs et vendeurs (4), de fournir du divertissement (5),

et de maintenir son autosuffisance financière afin d'être libre de toute pression extérieure (6) (Siebert et al., 1956, p.73).

Mais les deux théories rencontrent également des points de divergence. Contrairement à la conception libertaire, la théorie de la responsabilité sociale affirme que la presse n'a pas été capable d'endosser correctement ces fonctions. (Nerone, 2018, p.2)

À cet égard, le rapport de la Commission Hutchins affirme qu'en contrepoint de sa liberté, la presse devrait avoir la responsabilité de fournir une information véridique, complète et précise, en faisant bien la différence entre les faits et les opinions. Le rapport souligne également que la presse devrait être représentative de l'ensemble de la société et des opinions, et servir de forum pour les débats (Siebert et al., 1956, p.85-91), et que les éditeurs devraient assumer leurs responsabilités morales (Siebert et al., 1956, p.73). La théorie de la responsabilité sociale induit de ce fait un droit positif pour le public d'obtenir une information de qualité (Ogbebor, 2020, p.58).

Par ailleurs, cette conception considère que liberté d'expression doit être contrebalancée par le respect des droits individuels et des intérêts vitaux de la société (Siebert et al., 1956, p.97). Dans le cas où la presse ne respecterait pas les devoirs associés à sa liberté d'expression, l'intervention du gouvernement pourrait dès lors être acceptée, au contraire de la vision libertaire (Ogbebor, 2020, p.58).

1.2. La violence envers les journalistes

1.2.1. *LA SITUATION AUJOURD'HUI*

1.2.1.1. Au niveau international

Les organisations internationales de journalistes telles que la Fédération internationale des journalistes (FIJ) ou Reporters sans frontières (RSF) arrivent aujourd'hui au même constat : les violences envers les journalistes ne cessent de croître dans le monde (Le Cam et al., 2021, p.7). Le Secrétaire général des Nations Unies partage également ce point de vue. Il affirme que la sécurité en ligne et hors ligne des journalistes s'est détériorée ces dernières années, notamment en raison de la pandémie de Covid-19 (Assemblée générale de l'ONU, 2021, p.2). Selon eux, ces violences représenteraient une atteinte à la liberté de la presse et la liberté d'expression.

Les statistiques publiées par l'UNESCO illustrent ces constatations. Au cours de la période 2016-2020, l'organisation a enregistré 400 meurtres de journalistes. Si ce chiffre représente une baisse de près de 20% par rapport aux cinq années précédentes, le niveau d'impunité pour ces meurtres reste très élevé. Par ailleurs, les disparitions forcées, les détentions arbitraires et les attaques contre des journalistes qui couvrent des manifestations sont en augmentation selon l'UNESCO. En 2020, 54 journalistes ont été retenus en otage dans le monde, principalement dans des pays en proie à un conflit armé. La même année, 274 journalistes ont été emprisonnés, ce qui représente un chiffre record qui n'avait plus été atteint depuis 1992. (UNESCO, 2021, p.17)



Figure 1 : Tendances en matière de meurtres et d'emprisonnements de journalistes, 2010-2021 (UNESCO, 2021)

En octobre 2021, le prix Nobel de la Paix a été attribué aux journalistes Maria Ressa et Dmitri Mouratov, œuvrant chacun pour la liberté de la presse dans leur pays respectif. Selon le Comité du prix Nobel, l'objectif était d'exprimer l'urgence de protéger la liberté de la presse. (Plateforme pour la sécurité des journalistes, 2022, p.14)

Au niveau européen, 282 alertes concernant des atteintes à la liberté des médias ont été présentées à la Plateforme pour la sécurité des journalistes en 2021. Cela a représenté une hausse de 41% par rapport à l'année précédente. Ces alertes concernaient notamment la détention et le harcèlement de journalistes, des atteintes à leur intégrité physique ou encore l'impunité face aux violences à leur encontre. (Plateforme pour la sécurité des journalistes, 2022, p.13)

1.2.1.2. Au niveau belge

La Belgique est en 23^e position dans le Classement mondial de la liberté de la presse (2022). Bien que la situation soit jugée « plutôt bonne », le pays a perdu 12 places par rapport à l'année précédente. À titre de comparaison, seuls huit pays sont classés comme ayant une « bonne situation ». Le degré de confiance des Belges envers la presse reste relativement élevé, mais ce recul s'expliquerait par le fait que les journalistes belges subissent des violences lors de manifestations et des menaces en lignes à caractère raciste et sexiste. Selon RSF, un tel climat aurait conduit un certain nombre de journalistes à renoncer à couvrir certains événements, voire à abandonner leur activité. (Reporters Sans Frontières, 2022)

Début 2022, l'association flamande des journalistes (VVJ) a lancé l'alerte, illustrant cette évolution. D'après Pol Deltour, le secrétaire général de la VVJ, les actes de violence sont en hausse depuis trois ans, avec une évolution de 15 signalements en 2019, contre 25 en 2021 (Droeven, 2022). Par ailleurs, une enquête de l'association menée en 2021 a affirmé que quatre journalistes sur cinq auraient constaté une détérioration du traitement de la presse au cours des dernières années. La moitié d'entre eux auraient déjà été attaqués personnellement (La Dernière Heure, 2021).

1.2.2. *LES CAUSES DE LA VIOLENCE*

De nombreux phénomènes contemporains contribuent à la défiance du public à l'égard des médias et peuvent expliquer cet accroissement de la violence à leur égard. D'abord, l'élection de Donald Trump outre-Atlantique a affaibli la légitimité des journalistes. Les attaques récurrentes de l'ancien président des États-Unis envers la presse le mettent directement en cause dans l'augmentation des cas de violences (Le Cam et al., 2021, p. 8). Ensuite, en France, les gilets jaunes ont rendu visible les critiques du public envers les médias (Le Cam et al., 2021, p.7). Enfin, à la défiance médiatique s'ajoute la défiance envers le monde politique. Une partie du public serait frustrée par la prétendue connivence des médias à l'égard des « puissants » (Malcorps et al., 2022, p. 112).

En outre, la pandémie de Covid-19 aurait participé à l'accélération du phénomène (Malcorps et al., 2022, p. 22), et constitué une caisse de résonance pour ces violences. Ces dernières sont en effet devenues plus vives et plus fréquentes depuis le début de la crise sanitaire, comme le soulignent Malcorps et al. dans les Carnets de LaPIJ (2022, p.112). Pour les managers médiatiques interviewés pour les besoins de cette enquête, la

crise sanitaire serait le reflet d'accusations de connivence et témoigne de la saturation du public envers un climat anxigène créé par les médias (Malcorps et al., 2022, p. 112).

Trois facteurs peuvent impacter la nature et l'ampleur de cette violence : le genre, la visibilité ainsi que la taille du média (Lewis et al., 2020, p.6). Les marqueurs publics d'identité sociale tels que l'ethnicité, la sexualité ou la religion peuvent également contribuer à accroître la violence (Waisbord, 2020, p.1033). Cela constitue une menace pour la diversité d'expression dans les médias et dans l'égalité de la participation à la délibération démocratique (UNESCO, 2021, p.20).

Les thèmes abordés par les journalistes peuvent également contribuer à l'agressivité du public. Ces thèmes sont notamment l'immigration, l'extrémisme de droite, les droits humains, les violences sexuelles ou encore les services de renseignement. (Waisbord, 2020, p.1033)

Enfin, la ligne éditoriale du média entre également en ligne de compte. Une édition plus sensationnaliste exposera davantage ses journalistes à des violences. (Malcorps et al., 2022, p.93)

1.2.3. LA VIOLENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

1.2.3.1. Le rôle des réseaux sociaux dans l'accroissement de la violence

Ces dernières années se sont beaucoup développés les réseaux sociaux, qui semblent jouer un rôle dans l'accélération des violences. Les agressions envers les journalistes se sont en effet amplifiées avec l'apparition d'internet, et dans le courant des années 2010, avec l'émergence des réseaux sociaux (Lewis et al., 2020, p.5). Ceci peut s'expliquer de différentes manières.

Avec la digitalisation des médias et l'apparition des réseaux sociaux, de nombreux débats se sont déplacés en ligne. Cependant, les débats sur de telles plateformes ont tendance à rapidement se transformer en invectives peu argumentées, voire en insultes (Lewis et al., 2020, p.6). Cela peut s'expliquer en raison de la possibilité offerte par les réseaux sociaux de communiquer de façon publique, de partager du contenu, de liker ou de commenter les publications d'autrui. Dans ces conditions, ce qui pourrait représenter une conversation tout à fait civilisée en face à face peut rapidement se transformer en une sorte de match de boxe au cours duquel chaque joueur serait supporté à coup de likes par les utilisateurs qui partageraient son point de vue (Polak et Trottier, 2020, p.53).

L'objectif des internautes peut évoluer vers une volonté de se divertir, de faire taire l'opposition politique ou encore de ressentir un sentiment de puissance en rabaissant les autres. Le but n'est plus de faire valoir une opinion au travers d'arguments cohérents. (Polak et Trottier, 2020, p.53)

Les réseaux sociaux ont également un impact sur la violence directement dirigée à l'égard des journalistes. Avant le développement de ces plateformes, les harceleurs devaient faire un certain effort pour rencontrer des personnes qui partageaient leurs opinions, ainsi que pour localiser et communiquer avec les journalistes. Internet et les réseaux sociaux facilitent la propagation d'idées haineuses et extrêmes, et donnent la possibilité d'en discuter avec des personnes du même avis. Il est aussi possible de s'adresser directement aux journalistes grâce à leurs profils sur les réseaux sociaux. À l'heure actuelle, intimider les journalistes représente donc une action à bas coût, qui ne demande plus de coordination ou de ressource en temps particulières. (Waisbord, 2020, p.1032)

Par ailleurs, le positionnement des médias sur les réseaux sociaux contribue également à l'augmentation de la violence envers les journalistes. Les médias ont en effet dû faire face à de grands bouleversements en raison de la digitalisation de leur contenu. D'abord, le contenu web doit être mis en ligne au plus vite, et ce même si le contenu n'est pas encore suffisamment étoffé. Les lectrices et lecteurs en sont donc parfois déçus. Publier un article sans le vérifier multiplie également les risques de contenus erronés. (Andreotti dir., 2016, p. 256-257)

Ensuite, les journalistes sont poussés à promouvoir leur travail sur les réseaux sociaux afin de se rendre plus visibles ainsi que de créer une relation de proximité avec leur public (Lewis et al., 2020, p.5). De plus, les journalistes utilisent davantage leurs comptes personnels pour partager leur travail. La frontière entre leur vie privée et leur vie professionnelle en devient plus poreuse (Reporters Sans Frontières, 2018, p.3). Ces divers éléments les rendent dès lors plus exposés à la critique et à de potentielles violences.

1.2.3.2. Les manifestations de la violence sur les réseaux sociaux

La violence sur les réseaux sociaux est souvent qualifiée de « cyberviolence ». Ce terme peut être défini comme une action agressive, hostile et blessante perpétrée par un harceleur à l'aide d'un appareil électronique. Ce type de violence est également caractérisé par l'anonymat, la publicité ainsi que l'exploitation d'un déséquilibre entre l'harceleur et la victime (Conseil de l'Europe, 2020).

La cyberviolence peut prendre de nombreuses formes, plus ou moins virulentes. Dans son texte « Twitter, espace politique, espace polémique », Arnaud Mercier les classe en trois catégories, selon l'objectif qu'elles rencontrent : les insultes et les attaques *ad hominem*, les indignations et les complots. (Mercier, 2015, pp.151-154)

Les insultes peuvent être proférées en réaction à un sujet polémique, ou non. Il s'agit du comportement le plus violent identifié par Arnaud Mercier et sur lequel se concentre cette recherche. Les insultes rassemblent l'ensemble des comportements agressifs qui ne respectent pas le contrat communicationnel implicite régissant les interactions sociales. Le but pour l'agresseur est de signifier son aversion à l'égard de la victime, tout en se plaçant dans une position de supériorité par rapport à cette dernière. Ce type de violence est pleinement efficace s'il est public. Les agresseurs ont besoin d'une audience et les réseaux sociaux leur offrent un cadre idéal (Mercier, 2015, p.151-152).

Parmi ces attaques *ad hominem*, on peut notamment citer les pratiques de *doxing* (récolte et publication en ligne d'informations privées relatives à une personne), de *hacking* (détournement ou appropriation des dispositifs numériques privés d'un individu), de *revenge porn* (menace d'usage, usage et publication de messages/images à caractère sexuel sans le consentement de toutes les parties), d'usurpation d'identité numérique, de *cyberstalking* (traque malveillante et espionnage des activités numériques d'un individu), de *raids* (bombardement de messages en provenance d'une multitude d'émetteurs), de propos humiliants en ligne, etc. (Malcorps et al., 2022, p.22 ; Vespä, 2021, pp.5-7). Si les attaques deviennent systématiques, l'on peut parler de cyberharcèlement.

Les sujets polémiques peuvent également éveiller chez le public un sentiment d'indignation. « Les internautes emploient ce support [les réseaux sociaux] à forte expressivité pour pousser des cris de colère face à ce qui leur apparaît comme une injustice ou des faits indignes d'un comportement politique et civique (Mercier, 2015, p.153) ».

Enfin, les réseaux sociaux servent aussi de caisse de résonance pour les idées complotistes ou, à tout le moins, alternatives. Les plus méfiants y dénoncent des « faits » qui seraient volontairement occultés par les pouvoirs publics et les médias. Le public veut agir comme un contre-pouvoir en délégitimant sur les réseaux sociaux tant les institutions que les médias. (Mercier, 2015, p.154)

1.2.3.3. La modération de la violence sur les réseaux sociaux

De nombreuses actions ont été mises en place face à l'accroissement de la violence sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, ces plateformes font évoluer le modèle de la liberté d'expression d'une responsabilité collective vers celui d'un droit individuel absolu, où chacun pense avoir le droit d'exprimer tout ce qu'il souhaite. Cependant, cette conception n'est pas valide d'un point de vue légal. L'article 10 de la Convention européenne sur les droits humains mentionne en effet que la liberté d'expression est limitée par le respect mutuel des droits nécessaires au bon fonctionnement d'une société démocratique. (Polak et Trottier, 2020, p.50)

La liberté d'expression ne peut pas violer les droits fondamentaux des individus, tels que le droit au respect de la vie privée et familiale (Art. 8, CEDH), la liberté de pensée de conscience et de religion (Art. 9, CEDH), le droit de ne pas être discriminé (Art. 14, CEDH).

En Belgique, la publication de propos interdits sur les réseaux sociaux est qualifiée de délit de presse. Cette infraction est particulièrement grave puisqu'il est prévu, dans la Constitution, que seule la Cour d'Assises est compétente pour en juger (Art. 150, Const.). Cependant, la Cour d'Assises est une institution très couteuse et peu flexible, il est donc très rare qu'elle soit rassemblée pour traiter de telles infractions. Il est matériellement impossible de mobiliser 3 juges et 12 jurés pour chaque commentaire haineux posté sur les réseaux sociaux. Seuls les délits de presse à caractère raciste ou xénophobe ont été correctionnalisés, afin de rendre leur pénalisation plus effective (Malcorps et al., 2022, p.15). Malgré cette mesure, il est difficile de répondre pénalement de manière systématique et efficace à l'ensemble des propos haineux qui pullulent sur Internet.

Cette difficulté est réelle en Belgique, mais c'est aussi un défi international. De nombreux pays en Europe rencontrent les mêmes problèmes (Badouard, 2021, pp.89-91). C'est pourquoi la Commission européenne a considéré, dans une résolution, que la modération des discours haineux était la responsabilité des grandes entreprises des

technologies de l'information. Ces plateformes doivent permettre aux utilisateurs de signaler les commentaires indésirables et les examiner en moins de 24 heures. Elles doivent aussi informer les internautes sur les règles existantes. Mais cette résolution est un instrument de « soft law » et n'est pas contraignante pour les plateformes. Son efficacité est donc relative (Commission européenne, 2016).

En plus de la régulation de la violence sur les réseaux sociaux par les plateformes elles-mêmes, il existe également des « modérateurs ». Ce sont des sociétés privées engagées par des entreprises publiques ou privées, ou par des indépendants, pour réguler la prolifération de commentaires haineux sur leurs profils virtuels (Badouard, 2021, pp.105-107). Ce sont des outils auxquels recourent certaines rédactions. D'autres préfèrent modérer eux-mêmes, en tout ou en complément, les commentaires qui apparaissent sur leurs publications (Malcorps et al., 2022, pp. 40-41, 50).

Bien que la liberté d'expression d'un individu se heurte aux droits d'autrui, les discours de haine et d'incitation à la violence bénéficient d'un cadre législatif flou, non contraignant ou simplement inefficace. La régulation de ces propos dépend de la rigueur des plateformes et d'acteurs directement concernés qui s'en chargent eux-mêmes ou délèguent cette tâche à des entreprises spécialisées.

1.2.4. CONCEPTUALISATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES JOURNALISTES

La violence, ainsi que les agressions envers les journalistes, ont largement été étudiées dans la littérature. Les violences envers les journalistes peuvent tout d'abord être définies en fonction de leur cible. Ces agressions sont en effet régulièrement considérées comme dirigées envers les médias en tant qu'institution. Bramila et Hugues (2019) décrivent la violence envers les journalistes comme une action qui augmente le risque de blessures physiques ou psychologiques envers les journalistes en tant qu'êtres humains, mais aussi en tant qu'acteurs institutionnels. Nilsson et Ôrnebring (2016) partagent ce constat et affirment que les journalistes sont ciblés pour leur statut professionnel davantage que comme les représentants d'une certaine idéologie ou d'un groupe culturel (Le Cam et al., 2021, p.2). Nerone souligne également que la violence envers les journalistes s'adresse aux médias en tant qu'institution et peut être utilisée par des personnes qui se sentent exclues de la société, dans le but de forcer les médias à les inclure dans l'actualité (1994, p.216).

Les agressions envers les journalistes peuvent ensuite être classées en fonction de l'objectif poursuivi. À cet égard, Nerone affirme que la violence peut être exclusive ou inclusive. Des violences exclusives auraient pour intention de réduire les médias au silence à propos de certains sujets, tandis que des violences inclusives auraient pour but d'imposer leur propre agenda. À ces deux catégories s'ajoute la violence sous forme de « bruit ». Nerone la décrit comme une explosion de passion sans but, dont l'intention n'apparaît pas clairement (1994, p.216).

Enfin, la violence envers les journalistes peut être analysée en fonction du prisme au travers duquel on l'observe. Pour Bramila et Hughues, la violence est souvent observée dans son aspect le plus visible et direct, en tant qu'agression verbale, psychologique ou physique (2019, p.4). Cependant, selon les auteurs, cette vision passe à côté de formes de violences plus diffuses telles que la violence structurelle, définie par Galtung (1969) comme construite par, et au sein même d'un système. À cet égard, Bramila et Hughues pensent donc que les agressions envers les journalistes pourraient être observées au travers de l'existence de structures oppressives telles que le patriarcat, la suprématie blanche, l'hétéronormativité ou encore le capitalisme sauvage (2019, p.4).

En liant cela avec la situation sur les réseaux sociaux, on pourrait observer que les violences qui prennent place sur ces plateformes dans une forme directe pourraient également être analysées au travers de problématiques structurelles. Des insultes sexistes pourraient par exemple être induites par un système patriarcal, et des critiques racistes par un système suprémaciste blanc. Il serait également possible d'observer ces agressions au travers du prisme du capitalisme sauvage. Les journalistes sont en effet poussés à davantage s'exposer sur les réseaux sociaux afin d'être rentables, et deviennent dès lors davantage exposés aux agressions.

2. Recherche

2.1. Méthodologie

Face à ces différents développements théoriques et l'observation du renforcement de la violence envers les journalistes sur les réseaux sociaux, cette recherche en vient à poser la question suivante : *dans quelle mesure la violence exprimée sur les réseaux sociaux par des tiers impacte-t-elle les journalistes dans l'exercice de leur responsabilité sociale ?*

2.1.1. LA MÉTHODE INDUCTIVE

Pour répondre à cette question, cette recherche se base sur une méthodologie inductive, qui prend en compte l'évolution d'un ensemble de réflexions initiales, progressivement alimentées par les recherches et les rencontres effectuées.

Le processus est divisé en quatre temps. D'abord, cette recherche s'est inscrite dans un processus réflexif autour de la question de recherche établie. Nous avons questionné nos *aprioris* concernant la thématique et nous sommes interrogés quant à notre position d'enquêteurs et aux obstacles que nous étions susceptibles de rencontrer. C'est une étape primordiale qui permet de prendre conscience de notre subjectivité et de la manière dont elle évolue.

Ensuite, les recherches scientifiques développées ci-dessus ont établi un cadre théorique pour étoffer nos connaissances sur le sujet. Nous y avons confronté les résultats des entretiens semi-directifs.

Ces entretiens nous ont permis de collecter des données issues de la pratique. Nous avons établi une grille d'entretien séparée en trois parties : des questions introductives, des questions factuelles et des questions interprétatives. Chacun s'est vu attribuer un medium et a interrogé deux journalistes issus de ce celui-ci (presse écrite, radio, télévision, présentateur en télévision et web). Des entretiens ont été extraits les thèmes récurrents et pertinents pour répondre à la question de recherche. S'agissant d'une recherche collective, nous avons d'abord analysé ces thèmes par rapport au medium qui nous a été attribué. Puis, ces résultats ont été cumulés et confrontés au travers d'une analyse transversale, afin d'en extraire les tendances générales et de développer une hypothèse interprétative, en réponse à la question initiale.

Cette hypothèse interprétative naît donc de la confrontation entre nos *aprioris* de recherche, les données théoriques récoltées et les conclusions qualitatives des entretiens semi-directifs. (Benelli, 2011, pp.40-48)

2.1.2. CADRE SPATIO-TEMPOREL

D'abord, cette recherche concerne uniquement les journalistes en Belgique francophone. Nous nous sommes concentrés sur leur expérience depuis que les réseaux sociaux ont commencé à être utilisés comme outil de diffusion de l'information dans les rédactions à grande échelle.

Ensuite, la recherche se concentre sur les violences du public à l'égard des journalistes. Il existe de nombreuses recherches qui évoquent les intimidations et agressions de la part des représentants des institutions publiques à l'encontre des journalistes sur les réseaux sociaux. Mais ces comportements semblent régis par d'autres mécanismes qu'il nous est impossible de développer en profondeur. Nous ne nous sommes pas non plus penchés, dans l'analyse de nos entretiens, sur la violence produite par les médias eux-mêmes. Cet aspect a été brièvement évoqué dans le cadre théorique afin de ne pas occulter la réciprocité de certains processus, mais ce travail ne peut prétendre être exhaustif et nous avons décidé de ne pas inclure ces questions dans le guide d'entretien.

2.1.3. LES CONDITIONS DE L'ENTRETIEN

Dans un premier temps, un guide d'entretien a été établi collectivement afin de systématiser les rencontres et d'en retirer des résultats exploitables et comparables. Les questions y sont divisées en trois catégories : les questions d'introduction, descriptives et interprétatives. Les premières ont pour but de définir le cadre dans lequel l'intervenant travaille, la ligne éditoriale du média et sa politique par rapport aux réseaux sociaux. Les questions descriptives concernent les agressions en tant que telles, qu'elles aient été vécues par le journaliste lui-même ou non. Ces questions portent notamment sur les conditions de l'agression, le profil des agresseurs et les réactions envisagées par le ou la journaliste et sa rédaction. Enfin, les questions interprétatives demandent de se positionner par rapport à ce phénomène et d'en expliquer les mécanismes, voire de suggérer des solutions.

Il s'agit d'entretiens semi-directifs. L'enquêteur doit laisser à l'intervenant la possibilité de s'exprimer dans une relative liberté, tout en rebondissant sur les informations recueillies et en valorisant leurs interactions spontanées. Les questions sont là pour poser un cadre, mais l'interprétation que les intervenants en font est libre.

Les intervenants ont été contactés par mail (sauf Johanne Montay qui a été contactée par message privé sur LinkedIn et Louise Renson via son compte privé Instagram). Nous y avons présenté l'objet du travail et la qualité en laquelle il leur était demandé d'intervenir. Vu leurs agendas souvent chargés, nous leur avons laissé le choix du lieu et du moment de l'entretien afin qu'ils se sentent en confiance pour nous répondre.

La durée des entretiens a été évaluée à approximativement quarante minutes. Évidemment, s'agissant d'entretiens semi-directifs, les intervenants sont susceptibles de déborder et il serait contre-productif de les en dissuader ou de les contraindre à des limites de temps trop strictes.

2.1.4. PROFIL DES JOURNALISTES INTERROGÉS

Les intervenants sont issus de quatre catégories préétablies : la presse écrite, la presse numérique, la radio et la télévision. Cette dernière catégorie a elle-même été divisée en deux sous-catégories : les journalistes et les présentateurs. Cette sous-division a été établie car les présentateurs sont plus nettement plus visibles que les journalistes télévisés. Considérant qu'en radio, le média est d'abord auditif avant d'être visuel, une telle distinction ne nous paraissait pas pertinente pour cette catégorie. Nous avons aussi fait le choix d'exclure de notre panel les animateurs car ils n'exercent pas, à proprement parler, la même fonction que les journalistes et leur situation n'est pas tout à fait comparable. Pour plus de diversité et de représentativité, nous avons aussi fait le choix d'interroger par medium une personne de genre féminin et une personne de genre masculin.

Le total de dix intervenants ne constituant qu'un petit échantillon, nous ne pouvons donc pas prétendre à l'exhaustivité. Ces cinq profils, chacun représenté par deux journalistes, ne sont pas non plus représentatifs de l'ensemble des pratiques journalistiques en Belgique francophone. Néanmoins, leurs témoignages sont suffisamment riches, d'un point de vue qualitatif, que pour être exploitables et fournir une tentative de réponse à notre question de recherche.

<i>Catégorie</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonctions</i>
<i>Présentateur.trice.s</i>	Sacha DAOUT	Présentateur « QR L'actu » et « QR Le débat » Présentateur du JT à la RTBF (13h et week-ends)
	Salima BELABBAS	Présentatrice du JT du week-end sur RTL-TVI
<i>Rédacteur.trice.s</i>	Philippe LALOUX	Chef d'édition, chargé de la transition numérique du <i>Soir</i> Chef adjoint (2018-2020) au <i>Soir</i>
	Anne-Sophie BAILLY	Rédactrice en chef au <i>Vif L'Express</i>
<i>Journalistes radio</i>	Myriam LEROY	Journaliste freelance Ex-chroniqueuse radio spécialisée dans la culture à la RTBF Co-productrice du documentaire « #SalePute »
	Arnaud RUYSSSEN	Journaliste d'info en radio à la RTBF Chroniqueur pour l'émission "Déclic"
<i>Journalistes de télévision</i>	Éric BOEVER	Journaliste reporter d'images Ex-présentateur du « 12 minutes » à la RTBF
	Johanne MONTAY	Responsable éditoriale « Science-Santé-Innovation » à la RTBF Ancienne responsable de la cellule « Politique ».
<i>Journalistes web</i>	Gaspard GROSJEAN	Journaliste politique et rédacteur en chef de <i>La Meuse Liège</i> (Sudinfo) Journaliste spécialisé dans le contenu web
	Louise RENSON	Journaliste web à <i>l'Écho</i> Journaliste freelance

2.2. Analyse

2.2.1. ANALYSE INDIVIDUELLE : JOURNALISTES EN TÉLÉVISION

Cette partie de l'analyse est consacrée aux journalistes en télévision, médium grand public par excellence dont les journalistes sont des visages familiers des spectateurs. Les deux témoignages recueillis sont des journalistes de la RTBF : Éric Boever et Johanne Montay. Ils ont en commun d'avoir été tous deux médiatisés suite à une agression : sur le terrain pour Éric Boever, et sur les réseaux sociaux pour Johanne Montay. Cette partie reprendra les différentes thématiques dégagées collectivement des entretiens et montrera comment elles s'expriment dans les deux témoignages.

Profil des journalistes interrogés et description des faits de violence subis

Éric Boever est entré à la RTBF en 1989, d'abord en radio. Après un passage en télévision en rédaction régionale et la présentation de journaux parlés, il devient présentateur du JT du soir pendant une dizaine d'années, sous différentes formules (JT soir, 12 minutes, Vews), jusqu'à la suppression de l'info de nuit il y a deux ans. Depuis, il est de retour sur le terrain. C'est dans cette fonction de journaliste reporter d'images qu'il a été victime d'invectives et de bousculades lors de plusieurs manifestations.

On a eu effectivement des injures.

Alors des remarques, des gens qui venaient discuter, c'est une chose, des gens qui injurient, des gens qui crient, des gens qui crachent. Et je comprends, ils étaient en colère contre la situation, tout le monde était encore la situation.

Et puis, à un moment donné, il y a eu des bousculades dans certaines manif. La Boum, j'ai fait toutes les boums au Bois de la Cambre, et il y a eu des bousculades. On s'est fait cogner, on a voulu nous faire renverser, tout ça.

L'incident le plus grave et le plus médiatisé s'est déroulé le 19 décembre 2020 au cours d'une manifestation contre les mesures sanitaires.

Et puis c'est vrai que point d'orgue, ça a été cette manif au Cinquantenaire, enfin une manif qui se terminait au Cinquantenaire où là, moi j'ai carrément été... alors j'avais vraiment une horde de personnes devant moi. J'avais 20 ou 30 personnes devant moi, qui me reprochaient tous les maux de la terre... Et puis il y en a un qui est venu, qui m'a mis un spray, un spray lacrymogène en plein visage et là, ça a été vraiment de l'agression pure et simple.

Johanne Montay est quant à elle entrée à la RTBF en 1991. Ayant également commencé sa carrière avec de l'information régionale, elle se retrouve rapidement à Bruxelles deux ans plus tard. Après avoir travaillé au service société, elle devient rédactrice en chef de la cellule « Politique » il y a 12 ans. À l'issue d'une transformation de la RTBF, elle devient manager info 360 avant que l'entreprise ne subisse une nouvelle réorganisation. Elle occupe donc depuis juin 2020 le poste de responsable éditoriale « Sciences-Santé-Innovation ». À ce titre, elle s'est retrouvée en première ligne pour toutes les informations scientifiques relatives à la pandémie de Covid, en faisant notamment des analyses plateau sur le sujet lors du JT.

Johanne Montay était déjà présente sur Twitter à l'époque où elle était journaliste politique, mais rares étaient alors les incidents.

Il y avait des réactions parfois, mais pas des trucs aussi hard qu'il y a eu pendant la pandémie de COVID, avec les antivax, les théories du complot.

C'était parfois des positionnements, ou des gens nous reprochaient d'avoir l'air plus méchant avec un tel qu'avec un tel. Ou qu'on m'aime ou qu'on m'aimait pas, que j'avais l'air de me prendre pour ceci ou pour cela, mais voilà, c'était pas plus que ça quoi.

C'est depuis la pandémie que Johanne Montay est sous le feu permanent des critiques sur Twitter, qui vire régulièrement aux insultes et au harcèlement.

Ils disent « Vous racontez de la merde » [...] « Arrêtez avec votre journalisme de caniveau » [...] Il y a un gars qui avait mis... – j'avais partagé un article – « vous ne trouvez pas que ça commence à devenir dangereux, on commence à se trouver nous, disait-il, dans une situation de légitime défense, et ça commence à devenir dangereux pour vous ». Là j'ai déposé plainte à la police.

Il y a eu Martin Zizi aussi, qui est scientifique à la dérive... lui il me harcèle. Twitter a suspendu son compte, c'est tout frais, hier. Il fallait me mettre « hors d'état de nuire ». Il taguait les journalistes de la RTBF... C'est quand même dingue, toute cette haine. Moi c'est encore rien comparé à des gens comme Mark Van Ranst qui sont vraiment menacés de mort.

Il s'agit ici des cas les plus violents, mais beaucoup de messages mettent également en doute ses compétences. La frontière avec l'insulte et l'agression n'est pas toujours très nette. Toujours est-il qu'on aurait pu penser que les critiques finiraient par se calmer avec la fin de la pandémie de Covid. Il n'en est rien : « maintenant c'est avec la variole du singe ».

Usage des réseaux sociaux par les témoins

La violence liée au contexte sanitaire se manifeste donc de deux façons différentes chez nos deux témoins en télévision. La raison en est simple : les journalistes sont harcelés là où ils sont exposés. Éric Boever est un journaliste de terrain est n'est présent sur aucun réseau social, sinon sur Instagram, « à titre privé », bien que ce compte soit à son nom et public, suivi par environ 3400 personnes. Il y poste « un clin d'œil et un commentaire par jour », des publications amusantes sans lien avec le journalisme, mais aussi parfois des anecdotes « making-of » de ses reportages. Il affirme ne jamais avoir subi de harcèlement sur la plateforme. S'il n'est pas présent sur les autres réseaux, c'est dit-il, car il a « assez avec Instagram » et que c'est « assez chronophage ». Par ailleurs, il évoque son devoir de réserve en tant que journaliste de la RTBF :

Tous les journalistes de RTBF sont – même sur leurs comptes privés – sont tenus à un devoir de réserve. Et parce qu'effectivement moi j'ai un visage un peu public de la RTB puisque j'ai présenté le journal télévisé pendant 13 ans et donc je sais bien que si je dis quelque chose, c'est à la fois à titre privé, mais je suis aussi un visage quelque part de la RTB. Donc même à titre privé j'ai un devoir de réserve. Je peux pas dire pour qui je vote par exemple, alors que n'importe qui peut le dire. Parce que comme journaliste, je peux être amené à moi-même, faire des interviews politiques. Je n'ai pas à dévoiler, mes opinions politiques, ce que quelqu'un d'autre pourrait faire. Parce qu'effectivement, ça pourrait se retourner à la fois contre moi, parce qu'on va me dire, je vais pas neutre, et à la fois contre la RTB, parce que parce que ça, comment dire ? Ça nuirait à un souci d'indépendance est et d'équité de la RTB. [...]

J'imagine que tous les médias demandent à leurs journalistes d'être prudents et modérés dans l'expression de leurs opinions parce que cette opinion n'est pas tout à fait détachée du média pour lequel on travaille. Moi, si je dis quelque chose, j'ai un visage qui est identifié, on me reconnaît dans la rue. Ah, vous êtes journaliste ? Ça m'oblige à avoir une certaine prudence dans l'expression de mes opinions, parce que ça n'est pas que personnel. Si je dis quelque chose, ça englobe aussi ma profession, ma place comme journaliste. Si j'injurie, si j'ai des propos vis-à-vis d'un homme

politique, sur mon Instagram – ce que n’importe qui a le droit de le faire hein, sans faire de la calomnie, sans rentrer dans des infractions légales. Mais je pourrais très bien être relativement agressif vis-à-vis de quelqu’un, mais peut être que 3 jours après je l’interviewe donc je dois-je dois quand même si je veux garder une certaine objectivité et une certaine indépendance et neutralité, je peux pas me le permettre effectivement...

Quant à Johanne Montay, elle est active sur Twitter, mais ne va pas couvrir de manifestations sur le terrain. C’est sur ce réseau qu’elle subit donc le plus de critiques. En dehors de Twitter, elle est également présente sous pseudonyme sur Facebook et Instagram, où elle n’est en contact qu’avec ses proches. Elle peut, exceptionnellement, révéler son identité à une personne qui ne serait joignable que sur ces réseaux. Enfin, elle est également présente sous son vrai nom sur LinkedIn, un réseau où elle est généralement tranquille, sauf dans le cas d’une personne qui, sous couvert de débat, l’a inondée de messages avec des liens vers des sources « alternatives » dans des proportions qui tiennent du harcèlement.

Johanne Montay utilise Twitter dans un cadre strictement professionnel. Il s’agit pour elle de veille informationnelle, de recherche de témoignage, de prise de contact avec des scientifiques ou journalistes étrangers. Mais elle est aussi productrice de contenu car elle y partage des articles, d’elle-même ou d’autres journalistes

À l’inverse d’Éric Boever qui se passe de Twitter, elle considère que s’y trouver et partager des articles fait partie de son métier :

Bien sûr que ça en fait partie. Parce que c’est aussi une vitrine de ce qu’on fait, de la rigueur, du travail des collègues. Quand on voit des choses qui sont intéressantes de les partager, ça fait partie du boulot. Enfin moi je fonctionne comme ça, y en a qui sont pas dessus, mais... ouais.

Cependant, tout comme Éric Boever, elle évoque les risques que comportent les réseaux sociaux en termes de prise de position politique par les journalistes :

Parfois le partage de messages ou de tweet de l’un ou l’autre... ou des likes. Mais les likes, je fais attention à ce que je l’aime. Parce qu’évidemment pour moi, liker, c’est pas innocent quoi, pas c’est quelque chose qui, positionne quand même.

- *Et en tant que journaliste, il faut être vraiment très prudent par rapport à ça ?*

Hyper prudent, hyper prudent. Surtout, quand c'est un politique qui s'exprime, je n'aime jamais. Mais parfois, vous avez des politiques qui s'expriment sur des sujets médicaux. Je prends par exemple Catherine Fonck qui dit des choses assez sensées sur le COVID. Je ne crois pas que j'ai jamais liké ce qu'elle a dit, ou alors si c'était vraiment une espèce de, voilà de positionnement médical quoi, parce qu'elle est médecin par ailleurs.

On peut néanmoins y voir tout de même une sorte de prise de position assumée, en faveur des scientifiques (ce qui, dans le contexte actuel, est de plus en plus politisé).

Neutralité totale, ça voudrait dire que jamais je ne me situe dans un champ purement scientifique et que je fais, je sais pas moi, révisionniste, rationaliste, I partout, quoi. Mais non. C'est pas I partout, c'est pas équidistant. Je me situe du côté de la rationalité et de la science voilà. Je vais pas dire « on va faire un débat entre Martin zizi et Marius Gilbert quoi. NON. Non, on va pas débattre.

Réactions face aux agressions

Les réactions sont évidemment différentes selon qu'on soit sur le terrain ou sur internet : il est compliqué d'ignorer une personne agressive juste en face de soi. Éric Boever a ainsi tenté systématiquement de raisonner des personnes qui l'injuriaient, parfois en mettant en péril le bouclage de son reportage :

Vous savez que chaque fois j'ai expliqué : « mais attendez, vous m'injuriez mais je viens faire un reportage. Je vais vous donner la parole donc si vraiment on était complice du pouvoir, ben bon on ne couvrirait pas les gens qui s'y opposent, on vient pour leur donner la parole, faire des directs, de faire des interviews » [...]

J'ai passé des heures, parfois j'ai même mis mon reportage en péril parce que je devais faire un montage pour telle heure. Et pourtant, je passais une demi-heure à essayer de convaincre des gens que je faisais mon métier le plus honnêtement possible et que j'étais pas le menteur ou le manipulateur qu'ils croyaient.

Mais il y a bien sûr un point où la discussion n'est plus possible, quand l'agression devient physique.

J'ai passé des heures à discuter, mais voilà effectivement là un spray dans la figure, c'est pas la discussion, c'est pas de l'argumentation, c'est pas des reproches, c'est une agression physique, et il y a eu plainte à la police, et voilà, parce que là on y a on a dépassé les bornes.

Johanne Montay a également pour premier réflexe de discuter et répondre poliment quand elle reçoit des messages émanant « sceptiques », par exemple la fois où elle a été harcelée sur LinkedIn. Sur Twitter, inondée par les remarques, critiques ou insultes, elle a passé des heures à filtrer tous les jours les commentaires haineux. Elle a trouvé une solution plus efficace en installant l'application Bodyguard, un robot de modération des tweets qui apprend par l'intelligence artificielle. Celle-ci classe les commentaires en « haineux » ou en « neutre ». En allant sur l'application, on peut voir quels commentaires ont été filtrés et signaler les faux positifs ou négatifs. La distinction n'est cependant pas toujours évidente, même pour les humains.

Bon ça par exemple, ça c'est considéré comme neutre, « trop de psychose tue la psychose ». Moi je ne vais pas le mettre en « supprimer » parce que y a pas d'insulte là-dedans. [...] « On ne comprend pas que le discours de laboratoire, on ne comprend que le discours des laboratoires, toujours pas de question pour l'utilité du vaccin COVID. » C'est pas insultant, voilà. [...]

Ah, « Charlatane Montay », ça je vais le signaler à l'application. [...] « Je ne savais pas que la RTB formait de virus, c'est une corrompue qui le dit. Voilà ça, c'est insultant hein.

La question se pose cependant avec les récidivistes. Faut-il les bloquer directement sur Twitter ? C'est une stratégie que préfère éviter Johanne Montay.

Alors qu'est-ce qu'on a encore en stock ? « La papesse de la désinformation a encore manqué une occasion de se taire », toujours le même, je le connais. Celui-là avait déjà été signalé et il fait l'objet. Voilà.

- *Vous ne l'avez pas bloqué ?*

Je ne bloque pas mais je masque. Je ne bloque pas parce que comme ça ils ne savent pas qu'ils ont été bloqués

- *Donc ils ne peuvent pas afficher sur leur réseau. « Regardez, j'ai été bloqué »...*

Ouais. Le trophée, « Regardez, elle est tellement fermée et qu'elle me bloqué »

Néanmoins, on sent chez Johanne Montay une certaine lassitude de ce tri méthodique en fonction de la teneur des propos.

Maintenant, je me demande si je ne vais pas commencer à bloquer. Parce que c'est franchement fatigant. Je crois que la démarche, c'est de se dire je bloque, ou je bloque pas. Le symbole que c'est de bloquer. L'insulte est une bonne raison de bloquer. Le problème, c'est que si on commence à bloquer, où se trouve la frontière entre des gens qui disent « Ouais, c'est un zona, c'est pas si... » Ok il dit des conneries, mais il m'agresse pas, il désinforme mais il m'agresse pas. Est-ce que je dois bloquer tous les gens qui désinforme ? Alors on est parti pour la gloire !

Face aux agressions, les deux journalistes ont reçu le soutien de la RTBF, et se disent assez satisfaits de la réaction de leur employeur. Le dépôt d'une plainte, avec l'encouragement de celui-ci, est une façon d'envoyer un signal, de montrer qu'on n'est pas prêt à se laisser faire.

Éric Boever : On sait bien que la justice et la police sont débordées, qu'il y a eu plein d'affaires donc je ne m'attends pas... moi je ne réclame pas un procès et une condamnation exemplaire et tout le bazar. Moi je voulais... on voulait porter plainte, c'est le signal que ça ne se fait pas agresser les gens, ça ne se fait pas, c'est tout. Vis-à-vis d'une n'importe qui, d'un homme, d'une femme, d'un journaliste, d'un coiffeur, d'un policier, d'un pompier, d'un boulanger. On n'agresse pas les gens, voilà, c'est pour ça que là plainte, c'était ce sens-là. Après, est-ce qu'il y aura un procès ou pas ? On verra, l'important, c'était de de marquer le signal que ça, ça n'est pas acceptable.

Pour Johanne Montay, outre le symbole, c'est surtout un moyen d'avoir l'impression de reprendre le contrôle.

Mais moi je trouve plus efficace que le soutien, c'est, c'est l'attaque en fait. Parce qu'un soutien, c'est comme si on était victime... je sais pas moi, je le ressens comme « j'ai un problème, je souffre de ça, mais le problème, quelque part, c'est moi ». Alors que bon c'est pas, c'est pas vraiment ça, mais... Et je trouve ça plus salvateur de dire « cette personne est un problème » et d'espérer évidemment que ça soit suivi au niveau judiciaire.

Conséquences sur la pratique journalistique

Si les deux journalistes interrogés affirment ne pas vouloir céder face aux pressions et ne rien changer de leur pratique, l'impact sur l'exercice de la profession est réel. Éric Boever a dû se tenir éloigné des manifestations pendant quelque temps, et les journalistes de la RTBF sont désormais accompagnés de gardes du corps sur ce type de terrains.

J'ai terminé aux urgences quand même à l'hôpital hein, mais le lendemain j'ai dit, je suis prêt à repartir. [...] Mais c'est vrai que mes chefs m'ont dit, « Non, toi, tu ne vas plus couvrir de manif pendant un certain temps, parce que ça risque d'être pris comme de la provocation. »

C'est vrai, si j'y retournais ça risquait d'être comme la provocation. Donc effectivement, de toute façon dans les manif de ce genre -là, malheureusement, à cause de cette agression, maintenant, on fait ça avec des gardes du corps, donc c'est minable d'en arriver là.

On est obligé de faire des manif avec des gardes et tous les médias qui vont dans ce genre de manif maintenant ont des gardes du corps, des vigiles qui sont là et qui et qui protègent les journalistes pour qu'ils puissent faire leur métier. [...] On est obligés de cacher les sigles sur les voitures, les caméras, tous signes distinctifs. [...]

On a toujours cru que ce ne serait que dans des dictatures que ça aurait lieu, mais là, on doit effectivement être protégé par des gardes du corps pour faire notre métier.

L'impact psychologique de ces violences n'est pas à négliger, même s'il ne semble pas forcément visible à première vue.

En fait, c'est très pervers parce qu'on a l'impression qu'on s'en fout, mais ça mine à petit bruit comme ça. Comme quelque chose de sournois qui fatigue. Et on peut pas forcément l'attribuer à ça, on se sent un peu... Ben ouais c'est tout le temps de la dévalorisation de l'insulte en disant « Vous êtes une merde », mais surtout « vous êtes nuls, vous savez pas faire votre métier, vous êtes corrompue ». Donc à chaque fois des retours d'images négatives.

À côté de ça, il y a des gens qui ont des retours positifs. Mais dans la balance, le nombre et le flot n'est pas le même. Et là, c'est comme un petit nuage dans la tête, on qu'on voit pas, mais qui quand même est là.

Se décrivant comme perfectionniste et victime du syndrome de l'imposteur, la remise en cause de la qualité de son travail la pousse à plus de rigueur et de vigilance.

Malgré tout, Johanne Montay s'efforce de ne pas réduire son utilisation de Twitter et de continuer à partager les contenus qu'elle juge intéressants, même si elle sait qu'ils vont susciter des réactions négatives. Mais on peut tout de même constater une stratégie d'évitement plus ou moins avouée, tant chez elle que chez Éric Boever, de l'autre terrain, afin de ne pas être attaqué tant sur le front physique que cyber. Johanne Montay confie ainsi, en discutant de ce qui est arrivé à son collègue, qu'elle n'oserait pas prendre le

risque de se rendre dans de telles manifestations : « *ils se jetteraient tous sur moi !* » Quant à Éric Boever, le risque de subir du harcèlement sur les réseaux sociaux est une bonne raison pour ne pas s'y inscrire :

Il y a des gens qui ont des menaces de mort, il y a des gens qui ont des appels à la démission... toutes les injures qu'on peut imaginer sur les réseaux sociaux. Oui, oui, j'ai des, j'ai des collègues qui sont qui sont... voilà, c'est une des raisons pour lesquelles je n'ai pas spécialement envie d'aller me mêler à cette à ce genre de pratique.

Donc voilà. Oui, il faut leur demander. Je peux vous dire d'appeler Johanne Montay qui est responsable santé, au journal télévisé.

Bah vous pouvez l'appeler, elle vous racontera tous les agréables mails ou remarques... enfin pas même pas de mail c'est plutôt des posts qu'elle a reçus et toutes les menaces qu'elle reçoit. [...]

Donc oui, j'ai échappé sans doute à des débats sur les réseaux sociaux, et je m'en félicite. Ouais.

Rôle des réseaux sociaux dans les cyberviolences et profil des harceleurs

Nous entrons ici dans des questions plus interprétatives. On constate avec ces deux entretiens que certains réseaux sociaux semblent plus propices au harcèlement que d'autres. Johanne Montay n'a logiquement aucun problème sur son compte Facebook ou Instagram où elle est présente sous pseudo. Éric Boever ne rencontre aucun problème sur Instagram non plus, qu'il utilise sous son vrai nom :

Instagram, c'est pas un réseau, où on harcèle, franchement. Moi, je suis plutôt harcelé par des jeunes, des jeunes femmes qui vendent leurs charmes, mais sinon oui, ça pourrait. Bah s'il y avait vraiment des gens qui étaient désobligeants, peut être que j'ai bloquerai... Ça m'est pas arrivé donc euh... je sais pas, c'est pas un réseau où on s'étripe Instagram, en tout cas c'est pas ma démarche. Je ne mets pas d'opinion tranchée, je mets des clins d'œil humoristiques, ça n'appelle pas de réactions agressives. Quand on ne cherche pas la bagarre, en général, on ne la trouve pas.

Outre l'aspect moins polémique de certains réseaux comme Instagram, l'anonymat prôné par certaines plateformes comme Twitter semble être également un facteur accentuant les agressions. Johanne Montay est également à visage découvert sur LinkedIn, comme la plupart des utilisateurs, mais n'y a été harcelée qu'une seule fois. La conception du réseau professionnel est également, il est vrai, plus protectrice, puisqu'il faut d'abord envoyer une demande de mise en relation avant de pouvoir interagir avec

quelqu'un. Cette restriction réduit fortement les contacts avec les profils problématiques, et en conséquence évite un « effet de meute » que décrit Éric Boever :

Les réseaux sociaux ont exacerbé l'agressivité. C'est une évidence. Non, vous n'y croyez pas ? Vous avez quelqu'un qui avant, disait au café, que ce soit les femmes ou que ce soit toutes les minorités, qui avant, disait au café du coin, « toutes des salopes » ça y avait 5 personnes qui l'entendaient. Et maintenant s'il met ça sur Twitter, s'il est un peu suivi... et en plus, plus il va le dire, plus ça va attirer des gens parce qu'il y a plein de gens qui sont sur les réseaux sociaux, pour suivre des bagarres hein. Donc évidemment, il va le dire, ça va être des milliers de personnes qui vont l'entendre et d'autres qui vont enchérir. Donc effectivement c'est un haut-parleur pour tout pour toutes les personnes qui ont des propos injurieux, calomnieux, racistes, tout ça.

Les réseaux sociaux c'est, c'est évidemment, c'est un diffuseur incroyable donc du coup, plus on l'entend, ça donne l'autorisation où l'impression à d'autres qu'ils ont le droit de dire la même chose. Les réseaux sociaux créent un effet de meute, ça c'est clair. Qui en doute ?

Des effets de meutes qui se trouvent des boucs émissaires, même s'ils ne sont pas forcément responsables de ce qu'on leur reproche :

Johanne Montay : Le partage des articles, en particulier sur les thématiques que je ne couvre pas nécessairement, si c'est moi qui l'ai écrit, ça les gens ne regardent même pas. Par exemple, ils vont voir un article, disons, que ce soit lié à au COVID. Ce ne serait pas moi qui l'ai écrit, mais je le partage moi et c'est moi qui ramasse.

L'effet de meute, on le retrouve aussi dans les manifestations. Éric Boever distingue deux types de profil parmi l'attroupement qui s'est formé autour de lui avant son agression :

Il y avait des gens qui étaient vraiment des gens informés et qui avaient des arguments à propos du traitement journalistique ou de la crise, qui avaient une opinion et qui discutaient avec un journaliste. Certains de manière quand même agressive, mais voilà.

Et puis l'autre partie qui était des casseurs qui étaient là. Comme dans toute manif, il y a des gens qui viennent pour casser, qui ne savaient pas qui j'étais, qui ont juste compris qu'il y avait une cible.

Et effectivement, j'avais d'une part des gens qui me reprochaient des choses journalistiques. Puis de l'autre, j'entendais des, des gamins, qui disaient, « c'est qui, c'est qui, c'est qui ? » Et le gars qui m'a agressé était un de ces

jeunes qui ne savaient pas qui j'étais – parce que tout ça a été filmé par une autre caméra – et c'est un gars qui vient de nulle part, qui m'agresse et qui s'en va. Donc il ne sait même pas que je suis journaliste. Dans ce genre de manif, ça arrive, c'est un gars qui voulait chercher la bagarre, c'est tout. Il a senti qu'il y avait un maillon faible avec 20 personnes dessus et il attaque le maillon faible.

C'est plus facile évidemment, dans une meute d'attaquer, de se mettre du côté de la meute que du côté de l'agressé.

Ces deux profils, on les retrouve d'une certaine façon dans le cas de Johanne Montay puisqu'on a d'un côté des « sceptiques » qui discutent et argumentent de façon relativement courtoise, et de l'autre des personnes qui agressent sur base du titre des articles partagés, sans même les avoir lus. Parmi eux, beaucoup de Français issus des mouvances complotistes.

Il y a eu un afflux de gens dans la mouvance française antivax qui me sont tombés dessus par des intermédiaires belges. D'abord, on a eu toute une campagne de mail de certains groupements qui visaient les journalistes en particulier, qui disaient, qui nous rappelaient les devoirs de la charte de Munich, et c'était le même mail qui arrivait à tout le monde.

Johanne Montay ajoute plus loin que ce sont « toujours les mêmes » et commence à bien connaître certains. Parmi eux, il y a des leaders influents pour les encourager, comme le fameux Martin Zizi cité plus haut, dont le compte a été finalement suspendu. Car Johanne Montay signale à Twitter les comptes qui propagent un discours haineux, mais la réponse n'est pas à la hauteur des attentes de Johanne Montay :

C'est pas efficace, je pense que [Twitter] fonctionne aussi avec des intelligences artificielles qui reconnaissent pas les expressions, en particulier en français. « Retourne dans ta cuisine » par exemple, c'était pas un problème. Quand même, j'ai répondu que le sexisme était une infraction, en tout cas chez nous.

Il y avait la photo du journaliste pendu, c'était pas un problème. Twitter n'est pas encore assez réactif et efficace, ça met des plombs avant qu'ils suspendent des comptes. Et puis la personne peut ouvrir un compte sans un autre non et puis voilà.

Le sexisme, justement, est souvent une cause de harcèlement en soi et peut venir s'ajouter à d'autres. Johanne Montay en a cependant relativement peu subi, même c'est ponctuellement arrivé.

- *Vous pensez qu'être une femme, ça joue dans le fait d'être harcelée ou pas spécialement ?*

Je me pose la question. Y a beaucoup d'hommes qui ont été aussi harcelés, moi, j'ai eu quand même des petits attributs, parfois qui étaient typiquement féminins. « Putes de la propagande ». « Mais va te faire... » comme ça, avec un doigt. Et puis, une fois, ouais, « Retourne dans ta cuisine ». S'il savait comment je fais la cuisine, il ne m'y enverrait pas ! (rires)

Je ne sais pas le quantifier. Voilà. Et moi j'avais fait il y a quelques années un master de spécialisation en études de genre parce que j'avais envie d'étudier un peu et c'est vrai que ce que j'en ai appris et retenu aussi, c'est que bien sûr, nous les femmes, on n'est pas dans une position... je ne sais pas comment le dire... Il y a beaucoup de boulot, quoi. Pour que ce soit vraiment égalitaire et qu'on ne soit pas une cible plus attractive pour les gens qui ont envie de balancer de la merde.

Mais je n'ai pas – comme j'aime bien les choses scientifiques vérifiées et que je ne sais pas... enfin je ne vais pas pouvoir l'étayer !

Johanne Montay souligne le sexisme structurel de la société, qui intervient aussi de façon indirecte, avec les conséquences psychologiques. Elle parlait plus tôt de son syndrome de l'imposteur, un phénomène auquel les femmes sont beaucoup plus sujettes que les hommes en raison du système patriarcal (Garcia-Quevedo, 2021).

Malgré l'effet amplificateur des réseaux sociaux et les violences qu'elle peut y subir, Johanne Montay y trouve suffisamment d'avantages dans sa pratique professionnelle pour continuer à l'utiliser :

Par exemple je vais voir une nouvelle étude. Elle a été faite en Nouvelle-Zélande par exemple. Je vais voir le premier auteur, je vais regarder si le premier auteur est sur Twitter. Je vais le contacter, je vais lui le suivre. Je vais lui demander de me suivre. Je lui envoie un message direct. Je lui dis, est-ce qu'on peut convenir d'un d'une interview ? Et grâce à Teams, Zoom et compagnie, peut-être que 2h après je l'ai en interview. Et ça c'est génial parce que ça me permet d'avoir la personne à la source et pas juste de reprendre des éléments, de les interpréter.

Ça c'est cool, j'ai eu ça une fois, je faisais une chronique, j'avais vu une étude sur une équipe qui avait réussi à faire communiquer une personne qui était enfermée complètement dans son corps. Le locked in syndrom. Et là je trouve un le premier auteur de l'article qui était un Allemand d'origine indienne. Et, je crois, le lendemain on a fait un zoom, il était à New Delhi

dans sa famille, et il me racontait le truc du patient en Allemagne. Enfin c'est super chouette quoi.

Donc là c'est, je dirais y a peut-être 10% des cas d'usage de Twitter où j'ai ça, pour 90% d'emmerdes. Peut-être, mais je ne pourrais avoir ces 10% que comme ça, parce que par un mail, ce serait pas aussi rapide ou ouais. Faut garder tant que c'est nécessaire.

C'est plus pour des personnes à l'étranger, que ce soit dans les domaines médicaux, spatiaux, environnementaux. Bah on peut suivre. Voilà, des gens de tous les pays et ça sert. On peut voir aussi ce qui se partage, qu'est-ce qui se valide ? Des espèces de constellations comme ça, d'éléments qui sont vérifiés et qui sont multisources.

Cependant, ces avantages étant utiles pour Johanne Montay uniquement dans le cadre professionnel, elle l'affirme clairement : le jour où elle arrête le journalisme, elle quitte Twitter.

Causes invoquées des agressions

Tant Johanne Montay qu'Éric Boever attribuent les agressions de journalistes à un contexte de défiance plus général vis-à-vis des élites. Johanne Montay y voit un rapprochement très clair avec les années 30 :

Sur un plan plus large que le journalisme, je pense qu'il y a, on est vraiment dans une sale période. Qui me fait penser un peu aux années 30, où y a une forme de discours populiste de défiance vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme « les élites ». Dans les élites, entre guillemets, on va mettre en vrac toute une série de gens qui seraient corrompus les uns par rapport aux autres. Avec le politique, les journalistes seraient corrompus et payés par le Big Pharma, ou en tout cas qu'on répercuterait uniquement leur discours, qu'on aurait perdu tout esprit critique.

Et là-dedans aussi, on peut y mettre la science. Au sens de la science qui valide par l'étude clinique, qui est dans les règles de l'art. Et du coup les zozos alternatifs qui proposent des remèdes, soit auxquels on a cru un temps et qui finalement ne vont pas, soit qui sont tout à fait fantaisistes, apparaissent comme « Ah tiens, on a celui-là. Il a trouvé quelque chose », et il faut aller s'informer « ailleurs ». L'idée que la vérité serait ailleurs, qu'elle serait en dehors de ce système. Et qu'il faudrait toujours aller la chercher.

Ils imaginent que ce monde-là serait un monde éclairé, alors que c'est exactement l'inverse ! Ils sont moutons parce qu'ils suivent des gourous ou des gens qui racontent des conneries et finalement ce sont les nouvelles

élites, mais incompetentes, et ils suivent ça en disant, là c'est la vérité. Il y a une espèce de prisme comme ça, un biais de perception de la réalité. [...]

Oui, les « merdias » aussi, les mots forgés. Je suis retombée sur un discours que Degrelle avait fait dans les années 30, collaborateur, le chef du mouvement rexiste. Et alors il parlait des moutons et il disait « tous les moutons qui votent pour les politiques qui sont corrompus par les « banksters » et donc il avait fait un mot forgé entre banquiers et gangsters. Et c'était tellement parallèle !

Éric Boever évoque aussi des accusations de collusion avec le « big pharma ». Il ajoute également que les journalistes sont vus comme des oiseaux de mauvais augure :

C'est vrai que j'ai senti, tous les gens de terrain vont le dire, on a senti avec cette crise une agressivité monter vis-à-vis des journalistes, et une agressivité générale vis-à-vis des dirigeants. Pourquoi ? Parce qu'on était considéré comme le porteur de parole quoi.

Quand le ministre de la Santé prend des mesures ou quand le gouvernement prend des mesures... Eh ben, c'est nous qui les annonçons, et beaucoup de gens nous ont associés aux mesures qui étaient prises. Voilà, parce qu'on annonçait qu'il y avait du confinement, on devenait une sorte de complice, c'est ce qu'on entendait le plus souvent comme un comme injure. Ça a commencé par des injures dans des manifs avec des « collabos », « complices », « menteurs », « manipulateurs ».

Pour Éric Boever, reconnu alors qu'il était séparé de son cadreur, sa notoriété a permis à ses agresseurs de le reconnaître malgré son masque. En ce qui concerne Johanne Montay, elle n'évoque pas d'emblée son exposition médiatique passée comme une raison pour laquelle elle est prise pour cible, mais ne nie pas non plus quand on lui pose la question :

Je ne suis quasiment plus [en télé] pour l'instant, je peux l'être de temps en temps pour des trucs. L'année dernière, il y avait les chroniques du vendredi. Ou le fait qu'on m'ait vu beaucoup avant, quand je faisais de la politique ? Ouais, peut-être... Et puis ils ont eu cet étonnement aussi de « tiens, elle a fait la politique, elle est en science, qu'est-ce qu'elle y connaît ? Comment est-ce qu'elle, tout à coup... ? »

Je peux comprendre qu'on se pose cette question. Bien sûr, mais faut pas avoir des aprioris. En tout cas sur ma capacité de travail.

Éric Boever décrit la crise du Covid comme un catalyseur pour le déclenchement des violences, dans ce contexte de défiance généralisée.

On a vécu une situation inédite. C'est vrai qu'on n'a jamais eu une situation avec des confinements, avec des mesures sécuritaires liées à la situation qu'on a eu. On n'a jamais eu ça, mais on le sait vrai qu'on demandait aux gens de pas sortir. On est obligé de mettre le masque, obligé de faire des tests, quasi obligé de se faire vacciner. Oui, c'est du jamais vu donc effectivement les gens sont sentis, comment dire ? Contraints dans leur liberté, en tout cas perturbé dans leur liberté. Et il y avait de la colère et donc la colère vis-à-vis du pouvoir et vis-à-vis de la situation. Et il faut bien que la collecte s'exprime contre quelqu'un.

Johanne Montay abonde dans ce sens :

Dans des périodes très compliquées où il y a beaucoup d'anxiété et que le fait de se dire « Ben tiens, on a trouvé y a une raison, y a un truc derrière », bah ça provoque des apaisements. Des psys qui disent que c'est aussi une forme de valorisation narcissique de se dire « moi j'ai trouvé par ma propre source alors que les autres sont des moutons »

2.2.2. ANALYSE COLLECTIVE

Dans cette section sont confrontés les entretiens des dix journalistes interrogés. L'objectif est d'observer les différences et les similitudes dans leurs propos, ainsi qu'avec notre cadre théorique. Ces observations se font autour de cinq grands thèmes apparus comme les plus récurrents dans les entretiens. L'analyse démarre en observant la manière dont les journalistes parlent du rôle des réseaux sociaux ainsi que des causes de la violence à leur égard. Dans un second temps sont observées les réactions des journalistes et de leurs rédactions face à cette violence. Pour terminer, cette analyse se concentre sur les propos des journalistes concernant les conséquences de la violence sur leur pratique.

Suite à cette confrontation, il sera possible de mieux comprendre la mesure dans laquelle la violence sur les réseaux sociaux influence la responsabilité sociale des journalistes, et de déterminer si elle affecte les différents médias de façon similaire.

2.2.2.1. Le rôle des réseaux sociaux

Sans se poser en experts de la thématique, les dix journalistes que nous avons interrogés ont relevé une série de caractéristiques relatives au rôle des réseaux sociaux. Tant positifs que négatifs, les différents phénomènes relevés ici sont souvent interconnectés.

À la question d'une éventuelle plus-value des réseaux sociaux au travail des journalistes, la première réponse est souvent celle du trafic. En partageant en ligne une production journalistique, le média augmente le nombre de vues. Cela influence directement les revenus publicitaires du site web et augmente les possibilités d'abonnement (dans le cas de la presse écrite et presse web). Gaspard Grosjean et Louise Renson s'accordent sur le sujet. Pour cette dernière, l'objectif, en publiant sur Facebook et Twitter, « *c'est de ramener des gens sur l'article, de donner du clic* ». Dans une perspective moins commerciale, on note également que les réseaux sociaux présentent l'avantage d'être une vitrine pour les journalistes, comme le pointe encore Louise Renson. Les réseaux sociaux sont donc devenus incontournables. Arnaud Ruysen regrette cependant le pouvoir que ces plateformes ont acquis sur la diffusion des contenus produits par les journalistes

Les réseaux sociaux sont également une mine d'information et peuvent représenter un bon outil de veille informationnelle. Tous les journalistes interrogés l'ont mentionné. Anne-Sophie Bailly note que les premières alertes sur un sujet surviennent

souvent sur Twitter. Si, pour Gaspard Grosjean, le contenu des réseaux sociaux ne suffit jamais comme information, ils peuvent toutefois donner une base pour un sujet à développer. Salima Belabbas rejoint cet avis. Philippe Laloux résume quant à lui ce rôle des réseaux sociaux avec cette phrase : « *Ce qui compte, ce n'est pas la quantité des comptes qui suivent le journaliste, c'est la qualité des comptes que suit le journaliste* ». En lien avec cela, Arnaud Ruysen précise également que les réseaux sociaux ont aidé à mettre une série d'interlocuteurs en contact avec les journalistes. Il cite l'exemple des scientifiques. L'inverse se vérifie aussi. Les réseaux sociaux permettent de prendre des contacts pour les interviews, comme l'explique Johanne Montay, tandis que Philippe Laloux affirme qu'ils ont permis d'installer une relation horizontale entre le public et le journaliste. Cette nouvelle proximité a déjà été théorisée dans la littérature (Lewis et al., 2020, p.5).

Si Myriam Leroy note, elle aussi, que les réseaux sociaux sont un bon terrain pour humer l'air du temps, pour savoir ce qui intéresse les gens, elle regrette que beaucoup de journalistes se limitent à faire « *une bête revue de tweets* ». Cela rejoint un inconvénient des réseaux sociaux soulevé par Arnaud Ruysen. Pour lui, les réseaux sociaux ne reflètent pas la société réelle. Le danger pour les journalistes serait de croire que, si une polémique est forte sur un réseau social, elle l'est aussi en vrai. Or les algorithmes de Facebook dopent ce qui suscite des émotions, particulièrement les émotions négatives.

De plus, le contrôle constant du public pousse les journalistes à être plus rigoureux, puisqu'ils s'exposent à la critique. Arnaud Ruysen et Philippe Laloux reconnaissent qu'ils vérifient plus leurs informations qu'avant. On retrouve donc le phénomène précédemment mentionné d'un impact positif sur la vérification des informations (Andreotti dir., 2016, p. 256-257). Mais cette exigence de vérification est mise à mal par la concurrence induite par le modèle de l'instantanéité des réseaux sociaux qui, d'après Salima Belabbas, pousse les médias à produire plus et plus vite. Anne-Sophie Bailly regrette également que les réseaux sociaux fassent passer le fond comme superficiel, au détriment de la forme.

Pour beaucoup, les réseaux sociaux ne sont pas (ou plus) ce qu'ils auraient dû être, un lieu de débats et d'échange d'idées. Ils ont tout de même permis une libération de la parole, note Philippe Laloux en faisant référence aux différents mouvements tels que #MeToo, qui ont pu exister grâce aux plateformes. Mais ils fonctionnent pour le meilleur et pour le pire. Sacha Daout déplore le fait que les réseaux sociaux, trop polarisés, sont

devenus en majorité un lieu de haine, de bêtise et de désinformation. Soutenu par Arnaud Ruysen, Salima Belabbas et Éric Boever, il explique qu'ils offrent une caisse de résonance à une problématique qui a toujours existé, mais qui se situait auparavant dans les cafés. On constate donc un déplacement du débat de la place publique vers la virtualité des plateformes. Cela rejoint les observations de la revue *Digital Journalism* (Lewis et al., 2020, p.6) et représente pour Sacha Daout un réel danger pour la société, pour l'information en général, et pour la démocratie. En lien avec la puissance décuplante des réseaux sociaux, Salima Belabbas pointe aussi le fait que les coupables restent généralement « anonymes » tandis que la victime est fort mise en avant, exposée, et subit ainsi une double peine.

Les réseaux sociaux auraient encore un autre effet : celui de créer de la distance, à nouveau dans les deux sens. Arnaud Ruysen explique que, d'une part, on assiste à un « effet cockpit » (Philippe Laloux parle d'un effet désinhibant) : les personnes derrière leur écran ne se situent plus dans le monde réel, se sentent plus à l'aise, et déversent un flot d'insultes bien plus facilement que si leur destinataire se tenait face à eux. D'autre part, reconnaît-il, il serait aussi moins douloureux de subir ce genre de violences par le biais des réseaux, car la distance qu'ils mettent (le fait de pouvoir bloquer des utilisateurs, ou de quitter le réseau d'un simple clic) permet de prendre plus facilement du recul.

De manière générale, on ne peut que constater trois logiques sous-jacentes au fonctionnement des réseaux sociaux : facilité, rapidité, irresponsabilité. Malgré leurs avantages, ces plateformes ont surtout des conséquences sérieuses sur le travail des journalistes. Cela rejoint les propos de Silvio Waisbord dans la revue *Digital Journalism* (Waisbord, 2020, p.1032). Quand les phénomènes de violences qu'elles favorisent se multiplient, les journalistes réagissent, pour se protéger, d'une manière qui risque d'impacter leur pratique journalistique, et donc directement aussi leur responsabilité sociale (*cf. infra*).

2.2.2.2. Causes des violences

D'après Malcorps et al., la pandémie a servi de caisse de résonance à la défiance du public à l'égard des médias et aux violences en ligne. Ce constat est partagé par la majorité des journalistes interrogés. Seuls Salima Belabbas, Louise Renson et Gaspard Grosjean n'ont pas évoqué la pandémie. Les autres affirment que la crise sanitaire et les confinements successifs ont exacerbé les violences sur les réseaux sociaux. « *Nous*

sommes dans un contexte qui me fait penser aux années 30, où il y a une forme d'assimilation et un discours de défiance vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme les élites », dit Johanne Montay, journaliste TV.

Cette violence augmente en présence de différents facteurs identifiés dans le cadre théorique : le genre, la visibilité, (Lewis et al., 2020, p.6) ainsi que l'ethnicité, la sexualité ou la religion du journaliste (Waisbord, 2020, p.1033), et les thèmes abordés.

D'après les témoignages des journalistes, il semblerait que la visibilité joue effectivement un rôle. Louise Renson dit qu'elle ne se considère pas comme victime de violences, ce qu'elle explique par le peu de visibilité de son statut de journaliste web. Sacha Daout, lui, est constamment agressé en tant que présentateur pour la RTBF. Mais la visibilité du journaliste n'est pas le seul facteur à prendre en compte puisque les journalistes de presse écrite peuvent être victimes de violences sur les réseaux. À l'inverse, Salima Belabbas, présentatrice pour RTL, tout aussi visible que Sacha Daout, considère que les agressions à son égard sont marginales et ne dépendent pas de son statut de journaliste.

Par contre, la subjectivité des journalistes semble être un indicateur bien plus pertinent. Il semblerait que lorsque les journalistes s'écartent de leur neutralité journalistique, ils encourent plus de risques. Salima Belabbas souligne que plus les journalistes expriment leurs opinions, plus ils sont susceptibles d'être la cible d'agressions. La présentatrice d'RTL donne deux exemples parmi ses collègues : Myriam Leroy, chroniqueuse radio, et Sacha Daout, présentateur d'une émission de débat. Effectivement, d'après les entretiens réalisés, il apparaît que ces deux journalistes aient faits l'objet de nombreuses attaques *ad hominem* caractérisées, ce qui n'est le cas d'aucun autre intervenant.

Les sujets abordés ont également leur importance. D'après Myriam Leroy, « *tous les sujets sont devenus très éruptifs.* » Mais les journalistes reconnaissent que certains sujets sont plus susceptibles de déchaîner les passions. Pour les journalistes de presse nationale, les thèmes les plus sensibles sont : la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et tous les sujets clivants comme certains débats de société qui appellent à une prise de position. Philippe Laloux, lui, considère que « *l'actualité du Proche-Orient, le Congo et les problèmes communautaires* » déchaînent les passions. Myriam Leroy ajoute à la liste les questions de genre, sur lesquelles elle travaille depuis des années et qui lui attirent les

foudres, selon ses observations, d'un public masculin et conservateur. Au niveau local, Gaspard Grosjean évoque des thèmes très différents. Ce peut être des questions d'urbanismes ou des performances sportives, par exemple. Ce sont des sujets qui réveillent les affects de la population locale.

Arnaud Ruysen et Éric Boever, qui étaient assez exposés lors de la crise sanitaire, remarquent que la violence à l'égard des journalistes est liée aux messages qu'ils portent. Lors de la crise sanitaire, beaucoup se sont rebellés contre les décisions du gouvernement qui étaient relayées par les médias. Le présentateur de *Déclic* dit : « *J'ai l'impression qu'on n'aime pas le message et donc on s'en prend au messager quoi.* »

Lorsque les journalistes présentent des marqueurs d'identité sociale identifiables, ils sont d'autant plus vulnérables (Waisbord, 2020, p.1033). D'après les témoignages, c'est particulièrement le cas des jeunes femmes. Myriam Leroy a été victime de harcèlement sexiste particulièrement violent. Philippe Laloux évoque également le cas de certaines de ses collègues qui reçoivent des insultes en raison de leur genre. Il est également arrivé à Salima Belabbas de recevoir des messages sexistes ou racistes, qui restent relativement isolés. Elle estime que ces messages ne sont pas liés à sa profession. Le racisme et le sexisme primaires s'exprimeraient sur les réseaux sociaux à l'égard de toutes les personnalités publiques. À l'inverse, Johanne Montay dit qu'il lui arrive de recevoir des insultes relatives à son genre, mais sachant que certains de ses collègues masculins sont aussi insultés, elle se demande si ces agressions sont motivées par son statut de femme ou de journaliste. Anne-Sophie Bailly et Louise Renson, quant à elles, ne se considèrent pas comme victimes de ce genre de comportements. Mais, toutes deux affirment être conscientes des risques encourus par les femmes.

Ainsi, il semblerait que les causes identifiées dans le cadre théorique soient pertinentes et correspondent à l'expérience des journalistes. Il faut néanmoins ajouter que les thèmes énumérés dépendent des journalistes et du média qu'ils représentent. De plus, il semblerait que le principe de neutralité des journalistes constitue une protection et que, plus ils s'en écartent, plus ils sont vulnérables aux agressions via les réseaux sociaux.

2.2.2.3. La réaction des journalistes

Face à cette violence, chaque journaliste réagit de façon différente. D'une part, les agressions vécues ont toutes leurs spécificités et n'ont pas la même ampleur. D'autre part, la manière de répondre à de telles situations dépend de la sensibilité de chacun, ainsi que de ses expériences passées.

Le premier élément à observer dans la réaction des journalistes est leur ressenti, qui varie notamment en fonction de leurs personnalités. Johanne Montay explique que de façon générale, elle remet beaucoup en question sa légitimité. Malgré des années de carrière et sa confiance en ses capacités, les agressions viennent appuyer sur ces questionnements de légitimité. Elle prend cependant du recul par rapport à cela : « *Ça m'afflige par rapport au métier, mais je le prends pas personnellement* ». Salima Belabbas et Myriam Leroy affirment elles aussi ne pas se sentir spécifiquement visées par les commentaires violents, et elles pensent que cela aurait tout aussi bien pu arriver à d'autres personnes qu'elles. Anne-Sophie Bailly, Arnaud Ruysen, Sacha Daout et Gaspard Grosjean ont vu leurs sentiments face aux agressions évoluer au fil de leur carrière. Au départ, ils étaient fort touchés par les agressions. Mais avec le temps, ils ont appris à prendre du recul.

Si le ressenti des journalistes est propre à chacun, leurs réactions sont parfois similaires. D'abord, ils assurent une partie de la modération des commentaires violents. Myriam Leroy n'hésite pas à bloquer les commentaires assez rapidement. Arnaud Ruysen bloque certaines personnes lorsque la discussion s'envenime, tandis que Salima Belabbas supprime les commentaires sexistes. Gaspard Grosjean et Sacha Daout, eux, essaient de laisser un maximum de commentaires. Ils deviennent cependant intransigeants à partir du moment où les propos sont xénophobes ou insultants. Johanne Montay, elle, recourt à une intelligence artificielle qu'elle entraîne à reconnaître les commentaires insultants afin de réduire la charge de la modération. Face au blocage immédiat de personnes dont les commentaires ne revêtaient pas un caractère illégal, il est possible de s'interroger sur le respect de la responsabilité sociale du journaliste. En bloquant des personnes dont les propos ne seraient pas illégaux, il serait en effet possible de penser que l'opportunité d'accéder au forum de débat offert par la presse leur serait niée.

Ensuite, certains journalistes recourent à la voie légale pour faire cesser les violences à leur égard. C'est notamment le cas de Johanne Montay, Éric Boever et Myriam Leroy. Sacha Daout a aussi décidé de porter plainte face aux centaines de messages de harcèlement qu'il a reçus : « *Mais ça, c'est de la diffamation, il y a aucune raison d'accepter que parce qu'on est en colère, on a le droit d'être hors-la-loi* ». Gaspard Grosjean, lui, refuse de porter plainte, car il estime qu'en étant actif sur les réseaux sociaux, il doit en assumer les conséquences.

En outre, chacun, à sa manière, essaye de discuter avec les personnes agressives avant de les bloquer ou de supprimer leurs commentaires. Éric Boever affirme passer des heures à essayer de convaincre des gens qu'il fait son métier de la façon la plus honnête possible. Arnaud Ruysen et Sacha Daout tentent aussi de répondre aux commentaires constructifs, malgré le nombre de messages qu'ils reçoivent. Anne-Sophie Bailly, elle, a choisi de ne répondre qu'aux messages qu'elle reçoit par e-mail et de bien réexpliquer les choses. Elle refuse de répondre aux commentaires sur les réseaux sociaux car elle estime que cela mènerait trop vite à une escalade d'agressivité. Philippe Laloux privilégie quant à lui les réponses aux personnes qui ont beaucoup d'abonnés, afin d'éviter les réactions en chaîne. Il accepte de discuter lorsqu'il est question d'erreurs factuelles, mais refuse de répondre aux insultes. Enfin, Gaspard Grosjean affirme éviter de répondre de manière générale, même si cela lui est malgré tout déjà arrivé de discuter en ligne avec certains agresseurs pour rétablir la vérité. Dans ce cas, on peut observer que les journalistes choisissent presque tous de prendre du temps pour répondre à leur public et bien faire comprendre leur message. Cela peut être mis en lien avec la théorie de la responsabilité sociale, qui induit un droit positif du public à obtenir une information complète et de qualité.

2.2.2.4. Modération et réaction des rédactions

Des témoignages recueillis, il y a un contraste entre l'avis des journalistes sur la réaction de leur rédaction. Pour les journalistes web, Louise Renson et Gaspard Grosjean, la place de la hiérarchie pour lutter contre le cyberharcèlement des journalistes n'est pas ou peu abordée lors des entretiens. Gaspard Grosjean est à la fois journaliste et rédacteur en chef. Il souligne le soutien et la collégialité au sein de son équipe. En cas d'agression, les journalistes se montrent solidaires. Anne-Sophie Bailly parle du soutien de ses collègues de la rédaction et entre confrères. Elle invite à prendre du recul sur les commentaires des internautes.

En ce qui concerne le reste des entretiens, les avis sont divergents. Au sein, de la RTBF, Arnaud Ruysen, Éric Boever et Sacha Daout disent être soutenus par leur rédaction. Les supérieurs viennent d'eux-mêmes les encourager à porter plainte dans les situations les plus extrêmes. Éric Boever parle même d'une politique de « tolérance 0 » et justifie la légitimité du comportement de sa rédaction : « *Il est normal qu'un employeur défende ses employés quand ils font leur métier* ».

Myriam Leroy est du même avis que son collègue : « *Dans n'importe quel autre travail, un ouvrier se coince la main dans une machine, ça regarde l'employeur* ». Mais pour la journaliste, à l'inverse de ses collègues, ce n'est pas pour défendre la RTBF, au contraire. Selon la journaliste, la rédaction a vu les agressions, mais n'est pas intervenue d'elle-même et a même parfois justifié son inaction en reportant la faute sur le ou la journaliste. Durant les trois ans de combat judiciaire qu'a duré son procès face à son cyberharceleur, Myriam Leroy n'a pas obtenu de soutien de la RTBF, et ce jusqu'au prononcé du verdict en décembre 2021. C'est l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) qui a payé sa défense. La journaliste estime que son employeur aurait dû intervenir ne fût-ce qu'en tant que partie civile. Elle modère ses propos en ajoutant qu'une protection existe au sein de la RTBF mais ne concerne que les salariés, les pigistes et les indépendants étant livrés à eux-mêmes. Les faits s'étant déroulés pour Myriam Leroy surtout entre 2012 et 2015, on peut penser qu'il s'agit d'une époque révolue pour la RTBF qui aurait donc mis en place depuis sa politique « tolérance zéro ». D'ailleurs, elle n'a pas manqué de mettre en avant son soutien à ses journalistes victimes de harcèlement dans un sujet diffusé dans son JT en juillet 2022 (Weerts, 2022).

Elle poursuit en soulignant la responsabilité des rédactions dans les violences à l'égard des journalistes sur les réseaux sociaux. La course à l'audience des médias incite les rédactions à publier des sujets « putaclics », polémiques, éruptifs et que ce sont ces sujets qui attirent les violences du public. La ligne éditoriale a donc un effet sur l'augmentation des violences envers les journalistes. Au plus elle est sensationnaliste, au plus les risques augmentent (Malcorps et al., 2022, p.93). Pour Myriam Leroy, les rédactions font donc partie du problème.

Selon Philippe Laloux, la rédaction du Soir est réellement présente pour aider ses journalistes. Malheureusement, les moyens mis en place ne sont pas suffisants, y compris au niveau du soutien psychologique. Mais pour le journaliste, comme pour beaucoup d'autres, le problème ne vient pas spécialement des rédactions, mais d'un manque de

répression judiciaire et d'éducation aux médias. Il rappelle que les propos haineux, les menaces, le harcèlement ne sont pas de la liberté d'expression, ce sont des délits. En effet, la liberté d'expression doit être contrebalancée par le respect des droits individuels et des intérêts vitaux de la société (Siebert et al., 1956, p. 73). Sacha Daout rejoint son confrère sur ce point. Philippe Laloux rajoute que tout le contenu, mêmes les commentaires, sont à charge de l'émetteur. Ainsi, supprimer lesdits commentaires est une manière de protéger les lecteurs d'eux-mêmes.

Finalement, il ressort des entretiens que les hiérarchies sont aussi démunies que les journalistes sur les moyens à mettre en place pour se protéger face au cyberharcèlement. De nombreux journalistes préconisent de rendre la législation plus souple en matière de condamnation des cyberharceleurs et de sensibiliser le grand public aux nouveaux médias que sont les réseaux sociaux. Mais toutes les rédactions ont conscience des violences qu'induisent les réseaux sociaux. En fonction des moyens de la hiérarchie, c'est à l'équipe ou au journaliste de se défendre et de modérer les contenus.

Pour en revenir à la modération du contenu en ligne, cela se fait par différents paliers, comme l'explique Gaspard Grosjean : il y a une modération par le réseau social et la boîte de modération externe. Ensuite, la rédaction au besoin, et puis celle du journaliste lui-même.

Toutes les rédactions font de la modération une responsabilité. Elles font d'abord appel à des organismes externes, les « modérateurs » (Badouard, 2021, pp. 105-107) qui régulent les contenus sur les réseaux sociaux. La RTBF et RTL-TVI ayant supprimé les commentaires sur leur site ou application, les risques de cyberviolences ne se trouvent que sur les réseaux sociaux, comme le mentionne Salima Belabbas.

En outre, la RTBF va plus loin que la modération sur les réseaux sociaux. D'après Johanne Montay, la RTBF avait attaqué Twitter pour que le réseau social retire l'anonymat des profils. Bien entendu, cela est resté lettre morte. Twitter reste d'ailleurs peu efficace en matière de modération. Une intelligence artificielle existe, mais elle ne comprendrait pas bien certaines expressions, surtout en français. Ainsi, « *Retourne dans ta cuisine* » ne poserait pas problème sur le réseau social, explique Johanne Montay.

Dans beaucoup de situations, ce sont les journalistes eux-mêmes qui se chargeraient de la modération, pour le contenu qu'ils diffusent sur leurs comptes personnels notamment. Louise Renson, Arnaud Ruysen, Gaspard Grosjean et Sacha

Daout disent qu'il n'existe pas de modération sur leurs propres pages sauf s'ils le font eux-mêmes.

Les journalistes, dans les entretiens effectués, témoignent des difficultés de la modération. Nous l'avons vu, c'est le cas en Belgique, mais aussi dans de nombreux pays à travers le monde (Badouard, 2021, pp. 89-91). Et même si la Commission européenne considère qu'il s'agit de la responsabilité des entreprises, la réalité est différente. Cette « soft law » n'est pas contraignante pour les réseaux sociaux et, de facto, son efficacité est limitée (Commission européenne, 2016). À ce sujet, la conclusion du procès de la RTBF contre Twitter, relaté par Johanne Montay, est révélatrice. La modération est donc difficile à mettre en place par les rédactions. Elles font appel à des services externes et/ou s'en remettent aux leurs. Sans compter que les journalistes sont mis à contribution pour eux-mêmes. Ainsi les journalistes sont directement confrontés aux messages, constructifs, bienveillants ou non. Finalement, il faut également s'en remettre au législateur et au bon vouloir des plateformes numériques.

2.2.2.5. Conséquences sur la pratique journalistique

La question des conséquences des cyberviolences sur la pratique journalistique est évidemment centrale dans notre questionnement sur la responsabilité sociale des journalistes à l'ère des réseaux sociaux. Dans l'esprit du respect de leurs valeurs journalistiques, aucun des professionnels interrogés n'a affirmé ouvertement avoir changé sa façon de faire du journalisme ou pratiquer l'autocensure, exception faite de Myriam Leroy. Même Éric Boever, agressé physiquement, était prêt à revenir sur le terrain dès le lendemain. C'est la RTBF qui lui a demandé de se tenir personnellement à l'écart des manifestations sensibles pendant quelque temps.

Néanmoins, en creusant un peu, on constate que les conséquences sur la pratique professionnelle ne sont pas nulles et ne doivent pas être ignorées. Même si la plupart de nos témoins tentent de le minimiser, il existe bel et bien un impact psychologique de ces violences, même à bas bruit. Johanne Montay le constate : « *En fait, c'est très pervers, parce qu'on a l'impression qu'on s'en fout, mais ça mine à petit bruit comme ça. Comme quelque chose de sournois, qui fatigue.* »

Ces derniers temps, Johanne Montay est moins présente sur les écrans de la RTBF et donc moins exposée. Quant à Myriam Leroy, faute de soutien suffisant de la part des rédactions, elle a carrément préféré quitter la profession journalistique pour s'exprimer à

travers le secteur culturel. Elle n'est pas la seule à quitter une rédaction en raison d'un climat peu propice aux femmes : une étude de l'AJP montre qu'il s'agit du premier facteur de départ pour plusieurs femmes interrogées (Le Cam et al., 2018). Le départ de Myriam Leroy en raison du harcèlement contre ce qu'elle représente (une femme) et les valeurs qu'elle véhicule (la défense des minorités), s'il n'est pas un cas isolé, est de nature à mettre en péril la représentation des minorités dans la presse, ce qui a à l'encontre de sa responsabilité sociale (Rapport de la Commission Hutchins, cité par Siebert et al., 1956, p.85-91).

Cette fatigue ressentie par les journalistes harcelés, elle vient notamment de la pression que ces critiques et insultes exercent en créant la peur des conséquences en cas d'erreur. Comme mentionné dans la partie sur le rôle des réseaux sociaux, Johanne Montay, Arnaud Ruysen et Philippe Laloux affirment ainsi être encore plus rigoureux et redoubler de vigilance avant de publier. Avec cette nécessité de faire du zèle, on entrevoit assez clairement la possibilité d'un burn-out, et bien qu'aucun journaliste interrogé ne rapporte en avoir personnellement été victime, certains comme Sacha Daout sont bien conscient que cette éventualité existe pour certains de ces collègues. Les jeunes journalistes, ayant encore tout à prouver, semblent d'ailleurs particulièrement vulnérables à cet égard : Gaspard Grosjean témoigne ainsi qu'il était très perméable à la critique en début de carrière.

D'autre part, les cyberviolences provoquent de façon plus ou moins consciente une stratégie d'évitement chez certains journalistes. Si Johanne Montay, tout comme Arnaud Ruysen, s'efforce de continuer à partager des contenus potentiellement polémiques, elle admet craindre de se rendre sur le terrain, comme celui des manifestations, par peur d'y subir ce qu'elle subit déjà sur les réseaux sociaux. À l'inverse, Éric Boever cite le risque d'être harcelé parmi les bonnes raisons de ne pas rejoindre un autre réseau qu'Instagram. Philippe Laloux, lui, coupe la poire en deux : il continue à publier des sujets polémiques, mais pas le vendredi pour ne pas bousiller son week-end.

Arnaud Ruysen a déjà retiré certains contenus critiqués des réseaux sociaux quand il a l'impression d'avoir publié un peu vite et manqué de prudence. Dans l'idéal, ce genre de situations ne devrait pas se produire, mais l'ère de l'internet et de l'information instantanée pousse à une réactivité qui ne permet souvent pas de recouper

suffisamment les informations et multiplie donc le risque d'erreurs (Andreotti dir., 2016, p. 256-257).

Myriam Leroy, qui a déjà pratiqué une forme d'autocensure en pesant ses mots dans certains articles, a fait le choix radical de fermer un compte twitter à 50 000 abonnés, et Johanne Montay affirme qu'elle fera de même le jour où elle arrêtera le journalisme.

Nos témoins ne la désignent pas forcément directement, mais cette frilosité de plus en plus courante des journalistes harcelés est sans doute aussi à mettre sur au compte de l'impunité qui règne (Geamănu, 2017, p. 66). Si les comptes étaient directement bannis de Twitter, si les contrevenants étaient poursuivis et condamnés au pénal (ce qui n'a encore été le cas pour aucun de nos témoins ayant porté plainte), alors les journalistes n'auraient pas à s'autocensurer.

Nous le voyons, même si elle ne semble pas aussi forte qu'on aurait pu le craindre, l'autocensure de certains contenus à risque de polémique existe. Ces stratégies d'évitement se manifestent de façon différente selon les journalistes, mais au total, la moitié de notre échantillon y recourt, ce qui n'est pas négligeable. Elles ont généralement plutôt cours sur les réseaux sociaux eux-mêmes que sur les articles ; mais le partage sur les réseaux est de plus en plus considéré comme faisant partie du rôle des journalistes, notamment pour les rapprocher du public (Lewis et al., 2020, p.5). Raison pour laquelle des journalistes comme Johanne Montay continuent tant bien que mal à publier sur Twitter malgré le retour de flammes permanent.

Cette « censure de la foule » (*mob censorship*), selon les termes de Geamănu, affecte donc la capacité des journalistes à informer le public sur des sujets importants qui le concernent (la santé par exemple), et à représenter les opinions et les groupes minoritaires, ce qui nuit à leur responsabilité sociale telle que définie *supra*.

Enfin, la perte de temps et d'argent induite dans la modération accentue également la pression économique sur les médias et les journalistes, ce qui peut donc indirectement dégrader la qualité de l'information.

3. CONCLUSION

Au travers de la confrontation de ces différents entretiens, il est possible de proposer une réponse à la question initiale posée par cette recherche, et de déterminer la manière dont la violence sur les réseaux sociaux impacte leur responsabilité sociale.

Il est d'abord intéressant de se pencher sur le lien ambivalent entre les réseaux sociaux et la responsabilité sociale des journalistes. D'une part, ces plateformes permettent de rapprocher les journalistes des préoccupations des citoyens et de faciliter les contacts avec leurs sources, ce qui contribue à la création d'une information de qualité. Mais d'une autre part, les réseaux sociaux sont devenus un moyen de déverser de la haine envers les journalistes de façon anonyme et extrêmement simple.

Quand ils sont harcelés sur leurs comptes personnels, la charge de la modération repose sur les journalistes eux-mêmes. Notre recherche pointe la complexité de trouver la réaction adéquate face aux réactions agressives en ligne, en regard de la responsabilité sociale des journalistes. Dans le cas de commentaires stigmatisant une catégorie de la population (sexistes, racistes, xénophobes...), ou ressortant de l'incitation à la haine, la question est facile à trancher. La théorie de la responsabilité sociale assume que les éditeurs sont responsables de ce qu'ils publient (Siebert et al., 1956, p.73) et que la liberté de la presse doit être contrebalancée par les droits individuels (Siebert et al., 1956, p.85-91). En modérant de tels commentaires, les rédactions et les journalistes respectent dès lors leur responsabilité à cet égard.

Par contre, face à des commentaires sans caractère illégal, mais proférés sur un ton agressif, la question de leur suppression ou du blocage de leurs auteurs est plus complexe. On peut en effet arguer que cela reviendrait à nier l'accès au débat suscité par la presse, alors que cet aspect est considéré comme déterminant par la théorie de la responsabilité sociale. C'est pourquoi les journalistes qui reçoivent ce genre de commentaires, à l'issue d'un tri chronophage³, ont tendance à les laisser en ligne malgré qu'ils suscitent la défiance envers la profession. Il est à noter que certains journalistes se sentent aussi impuissants face à ce déferlement de haine sur les réseaux sociaux, d'autant plus que les plateformes prônent un certain laisser-aller en matière de modération, suivant

³ Sauf quand il est laissé à une intelligence artificielle, comme dans le cas de Johanne Montay.

la conception américaine maximaliste de la liberté d'expression, et avec qui la coopération judiciaire demeure compliquée en Belgique.

La plupart des journalistes essaient également de répondre aux interrogations de son public et de corriger des erreurs factuelles présentes dans certains commentaires ou leurs propres productions. Cela dénote une volonté de transmettre une information la plus véridique possible, et de montrer au public qu'ils ne travaillent pas depuis une tour d'ivoire.

Les propos tenus par les journalistes concernant les conséquences de la violence sur leur pratique démontrent leur attachement aux valeurs journalistiques, et de ce fait au respect de leur responsabilité : neuf témoins sur dix interrogés affirment ne jamais s'être autocensurés, malgré la violence dont ils ont pu être victimes. La seule qui affirme clairement l'avoir fait, c'est Myriam Leroy, qui a témoigné de la passivité de sa hiérarchie. Le soutien de la rédaction aux victimes semble donc être un facteur déterminant dans la préservation de la liberté d'expression. Ainsi, la violence à l'égard des journalistes sur les réseaux sociaux ne les empêche pas de fournir une information complète, précise, et véridique, comme le veut la théorie de la responsabilité sociale. Au contraire, cette méfiance croissante à leur égard les pousse à être plus rigoureux.

Néanmoins, même quand la rédaction soutient les journalistes, on constate que la violence sur les réseaux sociaux peut avoir un impact psychologique qui peut influencer la rigueur de leurs recherches, ou inciter à développer certaines stratégies d'évitement. Même si ces journalistes semblent tous garder le cap face aux violences, les agressions sur les réseaux sociaux ont, à terme, un impact plus diffus et inconscient sur la manière dont ils exercent leur métier, une forme sournoise de « censure par la foule ».

En outre, notre analyse par medium (radio, télévision, presse écrite, web, présentateurs) montre que les journalistes télévisés et radio, dont le visage est connu⁴, semblent plus exposés que les autres. Mais d'autres facteurs sans doute plus importants que le média d'appartenance sont à prendre en compte, tels que la subjectivité dans la manière dont sont traités les sujets.

⁴ L'image s'impose en effet de plus en plus en radio avec une diffusion conjointe en télé (*Déclic*...) ou en streaming.

Pour rappel, le principe de responsabilité sociale de la presse lui enjoint notamment de :

1. Fournir une information véridique, complète et précise, en faisant bien la différence entre les faits et les opinions
2. Préserver les droits individuels en servant de chien de garde de la démocratie
3. Être représentative de l'ensemble de la société et des opinions
4. Maintenir son autosuffisance financière afin d'être libre de toute pression extérieure
5. Servir de forum pour les débats

Notre recherche a montré que l'exercice de ces fonctions est menacé ou en tout cas rendu plus difficile par les violences en ligne. La première et la deuxième sont mises en péril par l'autocensure, rarement avouée mais souvent insidieuse. La troisième par le départ de la profession de journalistes qui ne supportent pas la pression, comme Myriam Leroy. La quatrième par la charge financière que représente la modération, et la dernière par les limites de cette dernière qui n'empêchent pas les fauteurs de trouble de couper court aux débats constructifs.

4. Retour sur la méthode

Comme toute recherche, celle que nous avons réalisée comporte une série de biais, connus dès le départ ou mis au jour au fur et à mesure.

Le premier biais est évidemment celui de la représentativité. S'agissant d'une étude qualitative et non quantitative, elle n'a pas vocation à la représentativité statistique. Dix journalistes, c'est un bien maigre échantillon. D'un autre côté, la petite taille du milieu journalistique belge fait que pour avoir un échantillon statistiquement représentatif, il faudrait en interroger l'ensemble. Nous avons néanmoins tenté, avec une répartition par medium et en respectant la parité, de voir représentée une pluralité de points de vue et d'expériences. Sur ce point, le pari semble réussi. Revers de la médaille : chaque situation étant singulière, l'étude comparative selon la méthode scientifique (une variable, toutes choses étant égales par ailleurs) était logiquement impossible.

Ne réalisant pas une étude quantitative, nous n'avons pas systématisé notre échantillonnage. Il est par conséquent forcément biaisé, d'abord parce que nous avons ciblé en priorité les journalistes qui ont notoirement fait l'objet de harcèlement en ligne. Mais cela s'est parfois avéré plus compliqué que prévu et il a fallu faire avec les moyens du bord. Pour les journalistes télévisés, notamment : alors qu'on aurait pu penser que leur exposition les rendrait plus vulnérables au harcèlement, très peu nombreux sont les noms qui nous sont apparus, de même que ceux donnés par les journalistes de la RTBF qui ne semblaient pas toujours informés de l'expérience de leurs collègues. Je me suis donc retrouvée à interroger Éric Boever, agressé physiquement, mais jamais en ligne, le seul dans ce cas. De plus, ayant été présentateur du JT de la nuit, il ressortait aussi de la catégorie « présentateur » sensée être à part. Néanmoins, il a pu apporter un regard plus extérieur non dénué d'intérêt.

Les journalistes que nous avons interrogés ont également plusieurs années d'expérience dans le milieu, ce qui est un biais en soi. En effet, nombreux sont les jeunes journalistes qui quittent le milieu après quelques années pour diverses raisons dont le cyberharcèlement pourrait faire partie. Ces témoignages ont échappé à notre radar, ce qui donne l'impression que le cas de Myriam Leroy est isolé alors que ce n'est peut-être pas le cas.

La méthode sociologique basée sur les témoignages comporte aussi ses failles. Les entretiens semi-directifs ne sont pas standardisés malgré notre grille de questions, et nous n'avons donc pas forcément posé les mêmes de la même manière. Poser une question sous la forme « ne pensez-vous pas que... » peut induire à produire la réponse que l'ont veut entendre alors que les témoins n'y avaient pas forcément réfléchi.

D'autre part, les journalistes sachants que leur témoignage serait rendu public, il ne faut pas exclure la possibilité d'une autocensure dans les entretiens eux-mêmes, par pudeur ou en particulier s'il s'agissait de critiquer leur employeur. Myriam Leroy est la seule à avoir ouvertement critiqué des confrères, ce qu'elle peut se permettre vu qu'elle a quitté le milieu. À l'inverse, il pourrait y avoir du ressentiment dans son témoignage. Nous n'avons que sa version de l'affaire, il est donc impossible de le savoir.

De manière générale, notre recherche se base sur le ressenti subjectif des journalistes. Nous n'avons pas cherché, ou très peu, à recouper les faits relatés avec d'autres types de sources, hormis la littérature scientifique. À ce propos, ayant travaillé sur la partie concernant les conséquences sur la pratique journalistique, j'ai dû faire face à un vide dans la littérature scientifique sur la question. Si la plupart des travaux que nous avons lus évoquent largement les causes du cyberharcèlement ou les spécificités des réseaux sociaux et parlent d'une « menace sur la liberté d'expression », rare sont ceux qui détaillent concrètement en quoi ces violences menacent la liberté d'expression, tellement cela paraît évident. Or, quand on fait de la recherche, il faut savoir questionner les évidences.

En raison des limites que j'ai détaillées ci-dessus, notre recherche exploratoire ne se veut donc pas une réponse ferme et définitive à la question des menaces sur la responsabilité sociale du journalisme, mais tente de mettre le doigt sur un certain nombre de pistes, qu'il incombera aux recherches ultérieures d'approfondir.

5. Bibliographie

LÉGISLATION

Convention européenne des droits de l'homme (4 novembre 1950).

Art. 150, Constitution.

LIVRES

Andreotti, O. dir. (2016). *Le journalisme à l'épreuve : Menaces, enjeux et perspectives*. Conseil de l'Europe.

Nerone, J. C. (1994). *Violence against the press: Policing the public sphere in US history*. New York : Oxford University Press.

Polak, S. & Trottier, D. (2020). *Violence and Trolling on Social Media: History, Affect, and Effects of Online Vitriol*. Amsterdam : Amsterdam University Press.

Siebert, F. S., Peterson, T., & Schramm, W. (1984). *Four Theories of the Press: The Authoritarian, Libertarian, Social Responsibility, and Soviet Communist Concepts of What the Press Should Be and Do*. Illinois : University of Illinois Press.

Sparks, C. (with Reading, A.). (1998). *Communism, capitalism, and the mass media*. London, UK : SAGE Publications.

Vepsä, S. (2021). *Anticipating and Managing the Risks of Online Harassment*. Finlande : IDA.

ARTICLES

Badouard, R. (2021). Modérer la parole sur les réseaux sociaux. *La Découverte*, 87-120.

Benelli, N. (2011). Rendre compte de la méthodologie dans une approche inductive : les défis d'une construction a posteriori. *Recherches qualitatives*, 40-50.

Benson, R. (2008). Journalism: Normative Theories. *The Blackwell International Encyclopedia of Communication*, 2591-2597.

Brambila, J. A., Hughes, S. (2019). Violence against journalists. *The international encyclopedia of journalism studies*.

Christians, C. & Nordenstreng, K. (2004.) Social Responsibility Worldwide. *Journal of Mass Media Ethics*, 19(1), 3-28.

Garcia-Quevedo, D. (2021). How gender norms impact growth-oriented female entrepreneurs. *Entreprendre & Innover*, 49-50 (2-3), 60-70.

<https://doi.org/10.3917/entin.049.0060>

Galtung, J. (1969). Violence, peace, and peace research. *Journal of peace research*, 6(3), 167-191.

Geamănu, R. F. (2017). Freedom of expression and violence against journalists. *Challenges of the Knowledge Society*, 63-73.

Le Cam, F., Pereira, F. H., & Ruellan, D. (2021). Violences publiques envers les journalistes et les médias : Introduction. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 10(1), 6-9.

- Lewis, S. C., Zamith, R., Coddington, M. (2020). Online harassment and its implications for the journalist–audience relationship. *Digital Journalism*, 8(8), 1047-1067.
- Nerone, J. (2018). Four Theories of the Press. Oxford Research Encyclopedia of Communication.
- Nilsson, M. & Örnebring, H. (2016). Journalism Under Threat, *Journalism Practice*
- Mercier, A. (2015). Twitter, espace politique, espace polémique. *Les Cahiers du numérique*, 11(4), 145-168.
- Rantanen, T. (2017). A «Crisscrossing» Historical Analysis of Four Theories of the Press. *International Journal of Communication*, 3454–3475.
- Waisbord S. (2020) Mob Censorship : Online Harassment of US Journalists in Times of Digital Hate and Populism, *Digital Journalism*, 8(8), 1030-1046.

RAPPORTS

- Assemblée générale de l'ONU. (2021). La sécurité des journalistes et la question de l'impunité (A/76/285)
- Commission européenne. (2016). Code of conduct on countering illegal hate speech online.
- Ogbebor B. (2018). British Media Coverage of the Press Reform Debate, *Journalists Reporting Journalism*. Palgrave MacMillan.
- Malcorps, S., Libert, M., & Le Cam, F. (2022). Les entreprises médiatiques belges francophones face au cyberharcèlement de leurs travailleuses et travailleurs. Le Carnet du La PIJ.
- Le Cam, F., Libert, M., & Ménalque, L. (2018). *Être femme et journaliste en Belgique francophone* [Rapport de recherche]. AJP.
- Plateforme pour la sécurité des journalistes (2020). Rapport annuel des organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. Conseil de l'Europe.
- Plateforme pour la sécurité des journalistes (2022). Rapport annuel 2022 des organisations partenaires de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes. Conseil de l'Europe.
- Reporters Sans Frontières (2018). Online harassment of journalists, Attacks of the trolls.
- UNESCO (2021). Des menaces qui font taire : Tendances en matière de sécurité des journalistes.

SITES INTERNET ET PRESSE EN LIGNE

- Droeven V. (2022). *La violence envers les journalistes augmente aussi en Belgique*. DaarDaar. <https://daardaar.be/rubriques/societe/la-violence-envers-les-journalistes-augmente-aussi-en-belgique/>
- La Dernière Heure (2021). *La moitié des journalistes flamands a déjà été victime d'agression*. <https://www.dhnet.be/actu/societe/la-moitie-des-journalistes-flamands-a-deja-ete-victime-d-agression-60def5bc9978e26ce10d7167>

Reporters Sans Frontières (2022). *Classement mondial de la liberté de la presse 2022*. <https://rsf.org/fr/pays/belgique>

Touriel A (2021). « *Je reçois des messages de haine tous les jours* », quand le travail des journalistes est entravé par la peur. RTBF.be. <https://www.rtbf.be/article/je-recois-des-messages-de-haine-tous-les-jours-quand-le-travail-des-journalistes-est-entrave-par-la-peur-10928299>

Weerts, C. (2022). Justice : Des agressions de journalistes qui restent impunies. *JT 19h30*. RTBF. https://www.rtbf.be/auvio/detail_justice-des-agressions-de-journalistes-qui-restent-impunies?id=2918584

Annexe : Guide d'entretien

Questions d'introduction	<ul style="list-style-type: none">• Quel est votre parcours ?• À quels défis êtes-vous confronté dans l'exercice de votre métier ?• Quels sont les moteurs qui vous poussent à exercer ce métier ?• Quelle est la ligne éditoriale de votre média ?• Quelle politique adopte votre média par rapport aux réseaux sociaux ?• Qu'est-ce que qui est posté sur les réseaux ?• Quels sont les types d'articles qui suscitent le plus de réactions négatives sur les réseaux ? De réactions positives ?• Quel est votre propre rapport aux réseaux sociaux ?• Quels sont les réseaux que vous privilégiez ?
-------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Questions descriptives	<p>Avez-vous déjà fait l'objet d'une agression sur les réseaux sociaux ?</p> <p style="text-align: center;"><i>Si oui</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Agression :<ul style="list-style-type: none">- Sous quelle forme ?- À quelle fréquence ?- Sur quel sujet journalistique ?- Sur quel réseau ?- Qu'est-ce qu'il vous reprochait ?- D'après vous, les reproches étaient-ils justifiés ?- À quelle époque/dans quel contexte ?- Est-ce qu'il y a un commentaire dans votre carrière qui vous a particulièrement marqué/choqué ?• Agresseur :<ul style="list-style-type: none">- Quel(s) est/sont le(s) profil(s) des agresseurs ?- Ces agresseurs actifs sur les réseaux sociaux vous confrontent-ils également dans la vraie vie ?• Réaction :
-----------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Comment avez-vous réagi ?
- Avez-vous répondu à l'agression en elle-même ?
- Avez-vous « médiatisé » l'agression ?
- Est-ce que vous signalez les commentaires ?
- Comment « le reste » du public a-t-il réagi ?
- En avez-vous parlé à vos supérieurs ?
- Comment la rédaction a-t-elle réagi ?
- Quelles sont les protections prévues par la rédaction pour ces cas de figure ?
- Vous êtes-vous senti écouté ?
- Mettez-vous des choses en place pour que cela n'arrive plus ?
- Est-ce qu'il y a des sujets que vous choisissez de ne pas mettre en avant sur vos réseaux sociaux pour éviter les agressions et vous protéger ?
- Avez-vous porté plainte ? (En interne ? Au pénal ?)
- Quelles ont été les suites concrètes de cette plainte ? En étiez-vous satisfait ?
- Êtes-vous satisfait de la modération sur les réseaux sociaux ?
- Comment cela modifie-t-il votre pratique ?
- Est-ce que vous avez changé quelque chose depuis, dans votre manière de travailler/publier/éditer ?

Si non

- Craignez-vous que cela vous arrive ?
- Êtes-vous victime d'agression via d'autres moyens que les réseaux sociaux ?
- Vos collègues (du même média/type de média) ont-ils déjà été victimes d'agressions ? → *si oui, cf. questions ci-dessus pour l'expérience des collègues*

<p>Questions interprétatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En quoi les réseaux sociaux apportent-ils une plus-value pour les médias à l'heure actuelle ? • Qu'est-ce que le terrain des réseaux sociaux change à ce genre d'agression, par rapport à une agression verbale « en vrai » ? • Comment est-ce que les réseaux sociaux facilitent l'agression envers les journalistes ? • Comment le journaliste peut-il éviter ce type d'agression sur les réseaux sociaux ? • Qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour lutter contre ça, d'après vous ? • Est-ce que les réseaux sociaux peuvent aussi avoir un impact positif sur les violences faites aux journalistes ? • Est-ce que c'est une frustration pour vous qu'il y ait plus d'intérêt porté à la forme qu'au fond ? • Pensez-vous que vous êtes plus exposé(e) parce que vous êtes une femme/présentateur-trice/journaliste télé... <p style="text-align: center;"><i>Si agression</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi s'attaquer à vous spécifiquement ? • Pour quelles raisons pensez-vous que l'on s'attaque à vous ? • Est-ce que cela vous a fort touché ? Où passez-vous facilement au-dessus de telles critiques ? • Qu'en pense votre entourage ? Comment cette situation et cette visibilité affectent-elles vos proches ? • Diriez-vous que ce que vous avez vécu comme de la violence, du harcèlement ? Pourquoi ? <p style="text-align: center;"><i>Si pas d'agression</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi pensez-vous que vous ne vous faites pas agresser ? • Mettez-vous des choses en place pour que cela n'arrive pas ? • Pourquoi existe-t-il des différences entre vous et vos collègues ?
<p>Conclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il d'autres éléments que je n'ai pas abordés qui vous semblent intéressants à mentionner ?

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, un grand merci aux journalistes qui ont accepté de s'ouvrir à nous avec ce sujet sensible en nous consacrant leur temps.

Merci aux co-auteurs de ce mémoire qui ont permis cette collaboration fructueuse.

Merci enfin à Benoît Grévisse et Clémence Petit pour leur encadrement de ce mémoire.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
<i>Aprioris de recherche.....</i>	<i>1</i>
1. Cadre théorique	2
1.1. La responsabilité sociale.....	2
1.1.1. Les quatre théories de la presse	2
1.1.2. La responsabilité sociale des journalistes.....	3
1.2. La violence envers les journalistes.....	4
1.2.1. La situation aujourd'hui.....	4
1.2.2. Les causes de la violence.....	6
1.2.3. La violence sur les réseaux sociaux.....	7
1.2.4. Conceptualisation de la violence envers les journalistes.....	11
2. Recherche	13
2.1. Méthodologie.....	13
2.1.1. La méthode inductive	13
2.1.2. Cadre spatio-temporel.....	14
2.1.3. Les conditions de l'entretien.....	14
2.1.4. Profil des journalistes interrogés	15
2.2. Analyse	17
2.2.1. Analyse individuelle : journalistes en télévision	17
2.2.2. Analyse collective.....	32
3. Conclusion	44
4. Retour sur la méthode.....	47
5. Bibliographie.....	49
<i>Législation</i>	<i>49</i>
<i>Livres</i>	<i>49</i>
<i>Articles</i>	<i>49</i>
<i>Rapports</i>	<i>50</i>
<i>Sites internet et presse en ligne.....</i>	<i>50</i>
Annexe : Guide d'entretien.....	52
Remerciements.....	55

